



HAL
open science

L'accompagnement scolaire dans les associations d'éducation populaire : rôle et impact dans la réduction des inégalités scolaires

Boris Di-Bella

► **To cite this version:**

Boris Di-Bella. L'accompagnement scolaire dans les associations d'éducation populaire : rôle et impact dans la réduction des inégalités scolaires. Gestion et management. 2014. dumas-01108155

HAL Id: dumas-01108155

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01108155>

Submitted on 22 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

Master 2 Management des Entreprises de l'Economie Sociale

**L'accompagnement scolaire dans les associations
d'éducation populaire : rôle et impact dans la
réduction des inégalités scolaires**

Rapport de recherche

Master MEES

Présenté par Boris DI-BELLA

Directrice de mémoire : Monique Combes-Joret, enseignante à l'Université de Reims
Champagne-Ardenne

Année universitaire 2013 – 2014

Remerciements

Avant de débiter mon mémoire, je tiens à remercier Mme Monique Combes, directrice de mon mémoire, pour ses précieux conseils.

Ensuite, je remercie Mme Catherine Legay, responsable de l'accompagnement scolaire aux points rencontre à la fédération de la Marne du Secours Populaire, pour m'avoir accueilli dans le dispositif. Je la remercie également pour l'entretien qu'elle m'a accordé et les entretiens avec d'anciens élèves que j'ai pu obtenir grâce à elle.

Enfin, je remercie toutes les autres personnes qui ont accepté de m'accorder des entretiens.

« L'Université n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

Résumé

L'enquête PISA publié le 3 décembre 2013, qui évalue le niveau des élèves de 15 ans dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), relève des inégalités scolaires importantes en France. En effet, la France est le pays où les inégalités scolaires sont les plus élevées parmi les pays de l'OCDE. Face à ce constat, des mesures ont été mises en place à partir de 1981 avec la création des zones prioritaires par le ministre de l'éducation de l'époque, Alain Savary. D'autres acteurs, comme les associations d'éducation populaires, peuvent intervenir pour tenter de réduire ces inégalités.

A l'aide d'éléments théoriques et d'une enquête terrain, nous essayerons de voir le rôle et l'impact de l'accompagnement scolaire exercé par les associations d'éducation populaire sur la réduction des inégalités scolaires entre les enfants issus des classes populaires et ceux issus des classes moyennes et supérieures.

Abstract

The survey PISA published in 2013, who value the level of students aged 15 years in countries of OECD, notes educational inequalities in France. Indeed, it's the country where educational inequalities are highest among OECD countries. Given this situation, measures have been implemented since 1981 with the creation of priority areas by the minister the national education of the time, Alain Savary. Others actors, such as the popular education associations, may act to try to reduce educational inequalities.

Using theoretical elements and a survey, we will try to see the role and impact of the school support applied by the popular education associations on the reduction of educational inequalities between children from popular classes and children from the middle and upper classes.

Sommaire

Introduction.....	8
Partie 1 : Partie théorique.....	11
Chapitre 1 : la France championne des inégalités scolaires	12
Chapitre 2 : l'importance de l'estime de soi et de la confiance en ses capacités	16
Chapitre 3 : les facteurs explicatifs des inégalités scolaires	19
Chapitre 4 : les mesures mises en œuvre pour lutter contre les inégalités scolaires ..	22
Chapitre 5 : le rôle des associations d'éducation populaire dans la réduction des inégalités scolaires.....	27
Partie 2 : méthodologie de recherche.....	31
Chapitre 1 : Le projet de recherche.....	32
Chapitre 2 : Démarches d'analyse	35
Partie 3 : Analyse des résultats	44
Chapitre 1 : L'accompagnement scolaire vu par les responsables et/ou accompagnateurs	45
Chapitre 2 : l'accompagnement scolaire vu par les élèves	59
Conclusion : réponse à la problématique de départ	65
Bibliographie	67
Table des matières	69

Introduction

Étudiant en Master 2 Management des Entreprises de l'Economie Sociale, à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, j'ai effectué un rapport de recherche. Ce dernier porte sur l'accompagnement scolaire dans les associations d'éducation populaire.

La France est un pays où les inégalités scolaires – c'est-à-dire les performances scolaires en fonction de l'origine sociale - sont particulièrement marquées. En témoigne l'enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), publiée le 3 décembre 2013, qui évalue le niveau des élèves de 15 ans dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cette étude constate notamment un accroissement des inégalités scolaires entre les élèves issus des milieux défavorisés et ceux issus des milieux favorisés.

Pour répondre à ces inégalités scolaires, de nombreuses mesures ont été instaurées. La première a été la création des Zones prioritaires en 1981 par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Alain Savary. L'objectif de cette mesure est de compenser l'inégalité des chances, en accordant plus de moyens et d'attention aux zones dites prioritaires c'est-à-dire où les difficultés socio-économiques sont particulièrement marquées. D'autres mesures ont suivi dans le champ de l'éducation prioritaire. La dernière mesure est date est récente puisqu'il s'agit de la réforme de l'éducation prioritaire, présenté le 16 janvier par l'ex ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon. Cette réforme qui prévoit 14 mesures regroupés en 3 principaux axes entrera en vigueur à la rentrée 2015.

Par ailleurs, des associations d'éducation populaire telles que l'AFEV ou le Secours Populaire, interviennent par le biais de l'accompagnement scolaire pour tenter de réduire les inégalités scolaires constatées entre les enfants issus des quartiers populaires et ceux issus des classes moyennes et supérieures.

Condorcet lors de sa déclaration à l'assemblée nationale en 1792, donne les bases de l'éducation populaire en affirmant qu'enseigner la citoyenneté fait partie intégrante du régime républicain. *"L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi... En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer promptement de la*

mémoire : on retiendra dans les esprits une activité utile ; on instruira le peuple des lois nouvelles (...) qu'il lui importe de ne pas ignorer. On pourra lui montrer enfin l'art de s'instruire par lui-même."

Pour Geneviève Poujol, sociologue de l'éducation populaire : « l'éducation populaire peut se définir comme un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le dessin de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens ».

Par ailleurs, le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) a établi une charte de l'éducation populaire adoptée par l'assemblée générale le 15 décembre 2005 qui stipule notamment que « *l'éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice (...). Son objectif est de fonder en actes une participation égale de chacun à une démocratie continuée qui soit le produit d'une vie en société riche et diversifiée. Pour cela elle œuvre à l'émancipation civique et intellectuelle des individus et des groupes ... Elle proclame que seuls le débat et la négociation collectifs entre les savoirs particuliers produisant une connaissance partagée sont aptes à modifier réellement et durablement les rapports sociaux* ».

Face aux inégalités scolaires de plus en plus élevées en France, nous pouvons nous poser la question suivante :

Dans quelle mesure l'accompagnement scolaire fourni par les associations d'éducation populaire peut-il compenser les inégalités scolaires entre les enfants issus des classes populaires et les enfants issus des classes moyennes et supérieures ?

Pour répondre à cette problématique, nous procéderons en deux phases : une première phase théorique et une seconde phase pratique par le biais d'une enquête terrain. Ainsi, la partie théorique se divisera en cinq chapitres, le premier fera référence à l'enquête PISA qui a révélé au grand jour les inégalités scolaires croissantes dans notre pays. Cette étude relève

également une forte anxiété des élèves français due à un manque de confiance en soi. C'est pour cela que dans un second chapitre, nous traiterons de l'importance de l'estime de soi et de la confiance en ses capacités d'apprentissage. Dans un troisième chapitre, nous évoquerons les facteurs explicatifs des inégalités scolaires, selon une approche sociologique. Nous verrons deux principales approches des ces inégalités: une approche holiste développée notamment par Bourdieu et Passeron et une approche individualiste développée par Boudon. Dans un quatrième temps, nous aborderons les différentes mesures instaurées pour lutter contre les inégalités scolaires. Enfin, un dernier temps sera consacré au rôle des associations d'éducation populaire dans la réduction de ces inégalités. Suite à cette partie théorique, nous verrons la méthodologie utilisée pour mon enquête terrain : le projet de recherche et les démarches d'analyse. Enfin, une dernière partie servira à analyser les résultats de ma recherche.

PARTIE 1 :
PARTIE THÉORIQUE

Chapitre 1 : la France championne des inégalités scolaires

Dans ce chapitre, nous allons nous baser sur l'enquête PISA, publiée le 3 décembre 2013, pour démontrer que la France est un pays où les inégalités scolaires sont importantes. Nous allons procéder en deux temps, d'abord nous allons présenter PISA puis nous verrons ensuite quels sont les enseignements de cette étude.

I – Présentation de l'enquête PISA¹

Le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) a pour objectif de mesurer les connaissances et compétences essentielles des élèves de 15 ans dans les 34 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique et les 31 pays partenaires (ce qui représente plus de 80% de l'économie mondiale). L'enquête PISA n'a pas pour vocation de déterminer si les élèves ont retenu ce qu'ils ont appris en classe mais plutôt d'observer comment ils arrivent à utiliser leurs connaissances dans des situations qui leur sont inconnues. Les résultats obtenus permettent d'évaluer la performance des systèmes éducatifs de chaque pays et ainsi d'établir des comparaisons entre les pays participants.

Les domaines évalués par PISA sont : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'étude menée tous les trois ans dégage à chaque enquête un domaine majeur, parmi les trois domaines évalués, qui représente deux tiers du questionnaire. En 2012, c'était la culture mathématique qui était à l'honneur, les résultats de cette enquête sont directement comparables à ceux de 2003 où la culture mathématique était également le domaine majeur.

	2000	2003	2006	2009	2012	2015
Compréhension de l'écrit	majeure	mineure	mineure	majeure	mineure	mineure
Culture mathématique	mineure	majeure	mineure	mineure	majeure	mineure
Culture scientifique	mineure	mineure	majeure	mineure	mineure	majeure

Source : « PISA 2012 : baisse des performances des élèves de 15 ans en culture et augmentations des inégalités scolaires en France » - <http://www.education.gouv.fr/cid54175/pisa-2012-baisse-des-performances-des-eleves-de-15-ans-en-culture-mathematique-et-augmentation-des-inegalites-scolaires-en-france.html>

© www.education.gouv.fr – MENESR

¹ Enquête PISA - OCDE

Les 510 000 élèves participants (dont 5700 en France) ont donc été majoritairement évalués sur la culture mathématique qui peut se définir comme la capacité d'un individu à utiliser les mathématiques dans divers contextes de la vie courante.

II – Les défaillances du système éducatif français relevées par PISA²

A – Une diminution des performances moyennes en culture mathématique

Lorsque nous comparons les résultats de la France, obtenus en 2012 avec ceux obtenus en 2003, nous constatons que la France perd 16 points sur le score global en culture mathématique. En effet, le pays a atteint un score global de 495 points en 2012 contre 511 en 2003.

Evolution des scores des pays en culture mathématique entre 2003 et 2012

Pays plus performants en 2012			Pays stables			Pays moins performants en 2012			Pays n'ayant pas participé en 2003	
Pays	Différence de score entre 2003 et 2012	Score en 2012	Pays	Différence de score entre 2003 et 2012	Score en 2012	Pays	Différence de score entre 2003 et 2012	Score en 2012	Pays	Score en 2012
Mexique	28	413	Corée du Sud	12	554	Hongrie	-13	477	Chili	423
Pologne	27	518	Grèce	8	453	Danemark	-14	500	Estonie	521
Turquie	25	448	Suisse	4	531	Canada	-14	518	Israël	466
Portugal	21	487	Japon	2	536	Belgique	-15	515	Royaume-Uni	494
Italie	20	485	Autriche	0	506	Pays-Bas	-15	523	Slovénie	501
Allemagne	11	514	Espagne	-1	484	France	-16	495		
			Irlande	-1	501	Slovaquie	-17	482		
			États-Unis	-2	481	Rép. tchèque	-17	499		
			Luxembourg	-3	490	Australie	-20	504		
			Norvège	-6	489	Islande	-22	493		
						N ^{lle} -Zélande	-24	500		
						Finlande	-26	519		
						Suède	-31	478		

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

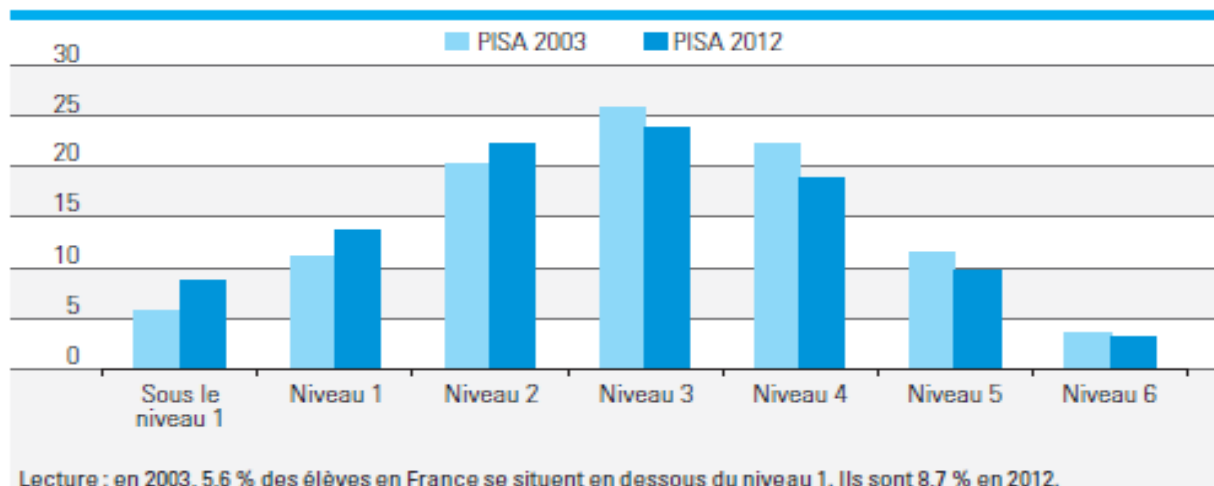
Source : MEN-MESR DEPP / OCDE

Cette baisse peut s'expliquer par l'accroissement du nombre d'élèves en difficulté. L'enquête PISA prévoit 7 groupes de niveaux du plus faible au plus élevé. Un élève est considéré comme étant en difficulté lorsqu'il est en dessous du niveau 2. La proportion d'élèves en difficulté (c'est-à-dire en dessous du niveau 2) est passée de 16,6% en 2003 à

² L'ensemble des données évoquées dans cette partie sont disponibles sur www.education.gouv.fr

22,4% en 2012, soit une augmentation de 5,7 points. C'est une augmentation bien plus importante que la moyenne des autres pays de l'OCDE sur la même période (+0,7 points).

Répartition des élèves selon les niveaux PISA en culture mathématique entre 2003 et 2012



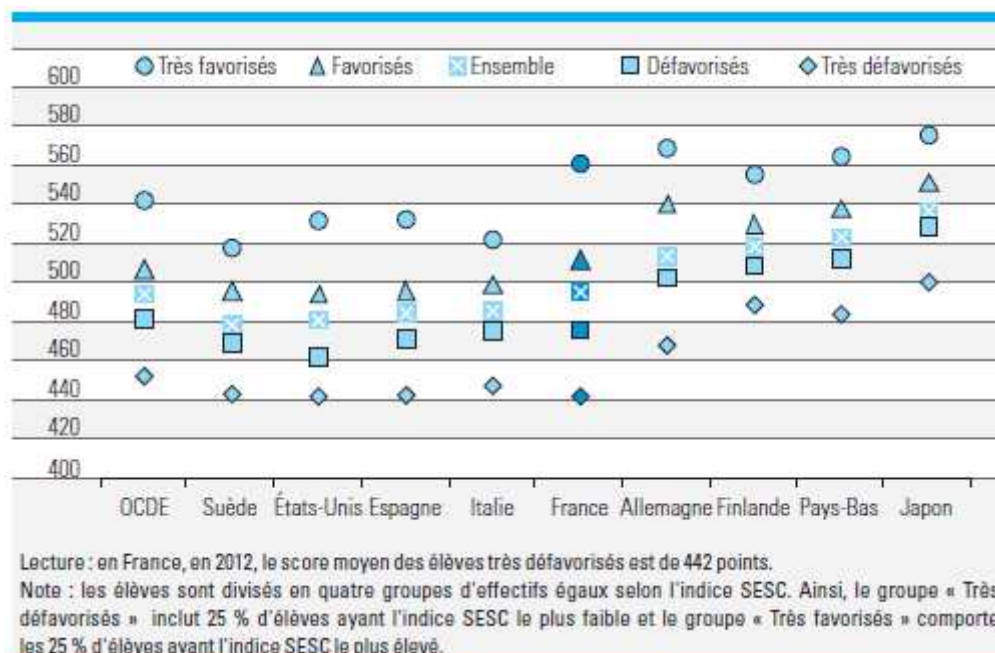
Source : MEN-MESR DEPP / OCDE

B – La France : un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE

Si nous nous référons à l'écart de performance entre les 25 % d'élèves les plus faibles et les 25 % les plus performants, celui-ci est passé de 126 points en 2003 à 136 points en 2012, soit une hausse de 10 points. Si l'écart entre les moins bons et les bons élèves était en dessous de la moyenne de l'OCDE en 2003 (129 points), il est désormais largement supérieur à celle-ci (128 points). La France figure parmi les pays les plus inégalitaires selon ce critère.

De plus, nous remarquons également un écart de performance important entre les élèves issus des différentes « catégories socio-économiques et culturelles » (SESC). La France est un des pays où la différence de performance entre les élèves provenant de milieux très favorisés et ceux provenant de milieux très défavorisés est la plus importante. Cette relation entre le niveau socio-économique des élèves et leur performance est la plus marquée des pays de l'OCDE. Voir graphique page suivante.

Score moyen des élèves selon le statut économique, social et culturel



Source : MEN-MESR DEPP / OCDE

C – Des élèves anxieux

Les élèves français ont un niveau d'anxiété par rapport aux mathématiques supérieur à la moyenne de l'OCDE. Ainsi, 65 % des élèves français déclarent s'inquiéter en pensant aux difficultés qu'ils auront en mathématiques (contre 60 % en moyenne dans l'OCDE). Ensuite, 51 % des élèves se disent tendus avant la réalisation d'un devoir de mathématique (contre 32 % en moyenne dans les autres pays de l'OCDE). De plus, 43% des élèves se disent perdus devant un problème de mathématique (contre 31 % en moyenne dans l'OCDE). Enfin, 73% des élèves s'inquiètent d'avoir de mauvaises notes en mathématiques (contre 61 % en moyenne dans les autres pays de l'OCDE).

Chapitre 2 : l'importance de l'estime de soi et de la confiance en ses capacités

Nous l'avons vu l'enquête PISA, relève notamment un déficit de confiance en soi des élèves français qui peut se traduire par une forme d'anxiété face aux travaux qu'ils ont à effectuer. Or, un manque de confiance en soi peut empêcher un élève d'exploiter pleinement son potentiel. Nous allons donc voir dans ce chapitre ce qu'est l'estime de soi puis nous aborderons un aspect plus spécifique qui est la confiance en ses capacités d'apprentissage.

I – L'estime de soi

Dans son ouvrage « estime de soi, confiance en soi » DE SAINT-PAUL définit l'estime de soi comme « l'évaluation positive de soi-même, fondée sur la conscience de sa propre valeur et de son importance inaliénable en tant qu'être humain. L'estime de soi est également fondée sur le sentiment de sécurité que donne la certitude de pouvoir utiliser son libre arbitre, ses capacités et ses facultés d'apprentissage pour faire face de façon responsable et efficaces, aux événements et aux défis de la vie ». Il faut souligner le caractère subjectif que revêt l'estime de soi. Effectivement, ça ne réside pas dans la valeur objective de la personne mais dans la conscience qu'elle a de sa valeur.

Jacques FORTIN, a développé un programme sur l'estime de soi « apprenons à vivre ensemble en maternelle ». Il relève que d'après les études réalisées dans les écoles de quartiers sensibles, 90% des élèves ont déjà intégré qu'ils étaient bon à rien. C'est un constat alarmant, d'autant plus que les enfants possédant une faible estime d'eux, auront peu le désir de participer à la vie sociale, d'élargir leurs compétences ou encore de s'ouvrir aux autres. Il est donc important d'instaurer des mécanismes éducatifs permettant de développer cette estime de soi pour favoriser l'émancipation individuelle des individus.

Le développement de mécanismes éducatifs n'est pas le seul facteur intervenant dans l'estime de soi. En effet, ce sentiment est également influencé par la place que la société accorde aux enfants. Ainsi, si un individu a le sentiment de ne pas avoir sa place dans la

société, il va avoir une faible estime de lui. Il est donc nécessaire d'avoir une société favorisant la reconnaissance et l'implication de chacun.

II – La confiance en ses capacités d'apprentissage

Nous avons vu dans la partie précédente l'estime de soi qui est une notion assez vaste et complexe à appréhender. Les chercheurs en éducation, du fait de la complexité de cette notion, sont assez mitigés sur le lien qui pourrait y avoir entre l'estime de soi et le niveau scolaire de l'élève. C'est pour cela que ces chercheurs se sont intéressés à un aspect plus spécifique qui est la confiance en ses capacités d'apprentissage.

Cette confiance en ses capacités d'apprentissages impacte la détermination et les performances des élèves. En outre, selon les travaux de H.W Marsh, cette confiance est amenée à varier en fonction des matières concernées (un élève peut se sentir très à l'aise en Français et en Histoire-Géo mais se sentir vulnérable en Mathématiques). D'une manière générale, les élèves qui ont confiance en leurs capacités d'apprentissage, se fixent des objectifs plus élevés, cherchent à approfondir leurs connaissances, gèrent mieux leur temps de travail et sont plus persévérants lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Ils sont aussi le plus souvent moins anxieux et ont souvent de meilleurs résultats.

Les recherches montrent que les compétences effectives ne sont pas les seules variables déterminant la réussite scolaire d'un élève, il faut également prendre en considération la confiance de ce dernier en ses capacités d'apprentissage. Ainsi, un élève possédant des compétences de base faible mais qui croit en ses capacités peut développer fortement celles-ci. Selon le psychologue Albert Bandura, la confiance en ses capacités d'apprentissage résulte de quatre principales sources d'information :

- **Les performances passées** : les succès et échecs passés peuvent affecter la confiance de l'élève dans les domaines où il a connu des succès ou des échecs. Ce qui va impacter la confiance en ses capacités d'apprentissage, c'est la perception que l'individu va faire de ses succès ou de ses échecs. En effet, si un élève considère que son succès à un contrôle est dû à la facilité de l'examen, ce succès ne renforcera pas sa confiance en ses capacités d'apprentissage. Inversement, si un échec dans un autre contrôle est dû à un manque de travail, la confiance en soi ne sera pas non plus impactée.

- **L'observation des performances d'autrui** : observer les performances positives ou négatives des autres peut influencer la confiance en soi d'un élève. Ainsi, se rendre compte que certains ont réussi quelque chose en utilisant des méthodes de travail que l'on maîtrise également renforce la confiance en soi. La confiance en ses capacités d'apprentissage est aussi influencée par la comparaison des performances de l'individu avec celles des autres. Cette comparaison peut parfois être négative pour des élèves ayant des notes plus faibles. Plusieurs études dont celle de Rosenholtz et Simpson, montrent qu'il est possible de contourner les effets négatifs liés à la comparaison des performances entre les élèves. Cela peut se faire notamment par la diversification des activités évaluées, en ne rendant pas les résultats publiques ou encore par la fixation en amont des critères de l'évaluation des élèves. Dans les classes où les professeurs instaurent ce type de pédagogie, la confiance des élèves est stable et aucun d'eux n'a le sentiment d'être incompetent.

- **Les messages de l'entourage** : la confiance en soi est influencée par la perception que les parents, les enseignants ou encore les autres élèves ont des compétences de l'individu. Concernant l'évaluation des enseignants, nous pouvons souligner qu'une évaluation basée sur les performances antérieures de l'élève concerné, est davantage source de confiance pour les apprentissages à venir, que lorsque l'évaluation s'appuie sur la performance de l'élève comparée à celles de ses camarades. Notre système éducatif basé sur les notes scolaires nous place donc le plus souvent dans la seconde situation.

- **Les états physiologiques et émotionnels**

En somme, nous pouvons dire que la confiance en ses capacités d'apprentissage n'est pas seulement liée à l'élève lui-même mais aussi aux dispositifs pédagogiques en vigueur et à la perception des parents sur les compétences de ce dernier.

Chapitre 3 : les facteurs explicatifs des inégalités scolaires

Dans ce chapitre, nous allons aborder une approche sociologique des inégalités scolaires. Nous verrons une approche holistique des inégalités scolaires développée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron puis une approche individualiste développée par Raymond Boudon. L'approche holistique considère que c'est la société qui exerce des contraintes sur les individus et influence leurs attitudes, à l'inverse l'individualisme méthodologique part du postulat que les phénomènes sociaux s'expliquent par l'ensemble des comportements et actions des individus.

I- L'approche holistique développée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron développe leur théorie sur l'inégalité des chances dans deux ouvrages qui sont « les Héritiers », 1946 et « la Reproduction », 1970.

Ainsi, dans « les Héritiers », les deux auteurs évoquent les inégalités dans l'accès à l'éducation entre les enfants issus des milieux défavorisés et ceux issus des milieux favorisés. Selon eux, l'école n'est pas un lieu neutre d'éducation mais engendre la reproduction sociale et renforce de ce fait les inégalités. Ils estiment que la culture scolaire favorise la culture des enfants les plus favorisés.

Dans l'ouvrage, « la Reproduction, ils relatent un mécanisme de reproduction sociale qui serait dû à une dotation en capital plus faible pour les individus issus des classes populaires que pour ceux issus des classes moyennes et supérieures. Ils distinguent trois formes de capital : le capital culturel, le capital économique et le capital social. Selon eux, les enfants issus des classes moyennes et supérieures possèdent un capital culturel relativement proche des enseignements dispensés par le système éducatif, ce qui va faciliter leur réussite scolaire. Le capital culturel relève de trois dimensions :

- La « forme incorporée » : il s'agit de la capacité de raisonnement, les manières de s'exprimer, etc.

- La « forme objectivée » : il s'agit de biens culturels tels que des livres, des tableaux, des disques, etc.
- La « forme institutionnalisée » : il s'agit des diplômes dispensés par l'institution scolaire.

De plus, selon eux, le système éducatif à la même pédagogie avec tous les élèves indifféremment de leur origine sociale. Il ne prend donc pas en considération les différences de chacun. En ne prenant pas en compte les différences « d'habitus » - terme utilisé par Bourdieu pour désigner les manières d'être communes à toutes les personnes d'un même groupe social et qui sont obtenues par l'éducation - l'école part du postulat que tous les enfants sont dotés d'un capital culturel équivalent ce qui va désavantager les enfants issus des classes populaires. Effectivement, les enfants issus des milieux défavorisés ont manifestement un capital culturel moins développé que celui des enfants issus des milieux favorisés et ne pas prendre en considération cet écart conduit forcément à désavantager ceux qui présentent un déficit à ce niveau.

II – L'approche individualiste développée par Raymond Boudon

Tout comme Bourdieu, Boudon constate l'existence d'une inégalité des chances dans l'accès à l'éducation. Cependant, selon lui, les causes de ces inégalités ne sont pas de même nature.

Dans son ouvrage « Inégalité des chances » en 1973, l'auteur estime que l'école n'a pas d'influence sur les inégalités. Selon lui, les inégalités émanent de choix individuels qui sont réalisés en fonction de l'origine sociale des individus. Au cours de sa scolarité, un individu est amené à prendre un certain nombre de choix comme son orientation par exemple. Selon lui, chaque individu va prendre sa décision en fonction des coûts (frais de scolarité, le temps nécessaire, etc.) et des avantages (l'obtention de diplômes, une meilleure rémunération, etc.) engendrés par son choix. Ainsi, les familles vont amener leurs enfants à prolonger leurs études tant que les avantages sont supérieurs aux coûts. Ces coûts liés à l'éducation sont jugés davantage plus élevé que le niveau social de la famille est bas et inversement pour les familles des classes moyennes et supérieures. Les avantages quant à eux sont jugés d'autant plus faibles que le niveau social de la famille est bas et inversement pour les familles des classes moyennes et supérieures. Cette affirmation pourrait être un facteur explicatif d'une ambition

plus faible pour les enfants issus des milieux les moins favorisés par rapport à ceux issus des milieux les plus favorisés.

Nous voyons donc que les deux approches constatent effectivement la présence d'inégalités scolaires mais que celles-ci sont expliquées différemment. Pour les partisans de l'approche holistique, c'est le système éducatif qui est responsable de ces inégalités alors que pour les partisans de l'individualisme méthodologique ce sont les choix individuels des individus qui sont à l'origine de ces inégalités.

Chapitre 4 : les mesures mises en œuvre pour lutter contre les inégalités scolaires

Si l'enquête PISA révèle les inégalités scolaires en France en 2012, celles-ci existaient déjà de nombreuses années auparavant. Nous allons voir dans ce chapitre, quelles mesures ont été mises places au niveau législatif pour lutter contre ces inégalités scolaires.

I – L'avènement des Zones Prioritaires

La première mesure pour tenter de résorber les inégalités scolaires intervient en 1981 avec la création des « Zones Prioritaires »³ (qui deviendront par la suite les Zones d'Education Prioritaires) par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Alain Savary. Dans un discours en 1983, il justifie cette mesure par *« la conviction que notre système éducatif doit répondre aux besoins de formation de tous les enfants d'âge scolaire et, d'autre part, du constat des inégalités devant l'École dues à la grande diversité des milieux sociaux et culturels. Le souci de la formation des élèves en difficulté nous conduit à définir une politique de priorité pour les zones défavorisées. La démocratisation du système éducatif et la lutte contre les inégalités sociales doivent se concrétiser par davantage de moyens et surtout par une plus grande attention pour ceux qui en ont le plus besoin »*.

Cette politique a donc pour objectif de compenser l'inégalité des chances, en accordant plus de moyens et d'attention aux zones dites prioritaires c'est-à-dire où les difficultés socio-économiques sont particulièrement marquées. Ainsi, 363 zones prioritaires sont créées à la rentrée 1982 scolarisant 8,3 % des écoliers ; 10,2 % des collégiens ; 7,4 % des élèves en lycée professionnel et 0,8 % des élèves inscrit en lycée général et technologique.

Une circulaire du 1^{er} février 1990⁴ réaffirme cette volonté de l'Etat de « promouvoir la réussite de tous les élèves partout et particulièrement dans les zones défavorisées ».

³ Circulaire n° 81-238 du 1^{er} juillet 1981

⁴ circulaire n°90-028 du 1 février 1990

Trois principaux axes sont définis dans cette circulaire :

- L'amélioration des conditions de l'enseignement ;
- L'amélioration du fonctionnement même des ZEP
- L'amélioration de la situation des enseignants

Un décret du 11 septembre 1991 prévoit la nomination d'un responsable et d'un coordinateur au sein des ZEP. Des évaluations internes et externes sont prévues dans chaque zone pour apprécier les résultats des élèves, les pratiques pédagogiques et le fonctionnement même de la ZEP concernée. De plus, en 1992 est créé le centre de ressources Alain Savary relatif aux pratiques en milieu difficile.

A noter que cette circulaire a prévue l'extension de la carte des ZEP à 557 (contre 363 en 1982).

II – La création des réseaux d'éducation prioritaires (REP)

Une circulaire du 31 octobre 1997⁵ prévoit la création des REP. La création de ces REP permet la mutualisation des ressources et d'associer à des établissements en ZEP, d'autres écoles, collèges, ou encore des lycées qui rencontrent des difficultés.

Cette circulaire prévoit 10 objectifs nationaux :

- réaffirmer les exigences communes pour assurer un égal accès de tous au savoir ;
- assurer la maîtrise de la lecture et des langages ;
- développer les activités culturelles et sportives ainsi que l'éducation à l'image ;
- encourager la scolarisation précoce ;
- assurer le soutien des élèves les plus fragiles et lutter contre l'échec scolaire ;
- favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la morale civique ;
- resserrer les liens de l'école avec les parents ;
- ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace ;
- donner aux acteurs de terrain des outils pour évaluer leur progrès
- améliorer l'accompagnement des enseignants et créer les conditions d'un pilotage plus performant.

⁵ circulaire n°97-233 du 31 octobre 1997

Les responsables de chaque REP concluent un « contrat de réussite » avec les autorités académiques fixant les objectifs pédagogiques du réseau, dans le cadre des 10 objectifs nationaux cités ci-dessus.

En 2000, la France comptait 916 ZEP / REP regroupant 7 329 écoles, 1 061 collèges, 45 lycées généraux et technologiques et 124 lycées professionnels. Ces ZEP / REP scolarisent 1,7 millions d'élèves ce qui représente 17,9% des élèves de primaire et 21,2 % des élèves au collège.

III – Instauration des « réseaux ambition réussite » (RAR) et des « réseaux de réussite scolaire » (RRS)

Une circulaire du 30 mars 2006⁶ marque la troisième relance de l'éducation prioritaire (après celles de 1990 et 1997). Cette circulaire prévoit la constitution de nouveaux réseaux : « réseaux ambition réussite » et « réseau de réussite scolaire » qui sont des réseaux moins défavorisés que les RAR et disposant donc d'aides plus faibles. Chaque réseau est désormais constitué d'un collège et des écoles, maternelles et élémentaires qui l'alimentent. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'obtenir davantage de cohérence pédagogique dans le parcours scolaires des élèves. Les RAR ont obtenu l'affectation de 1000 enseignants supplémentaires et de 3000 assistants pédagogiques dès la rentrée 2006. Enfin, il revient aux académies de constituer les RRS à partir de la rentrée 2007.

Cette troisième relance a trois objectifs principaux :

- renforcer la structuration de l'éducation prioritaire et le pilotage pédagogique ;
- renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les RAR ;
- suivi et évaluation des politiques mises en œuvre.

En 2006, on assiste à la création de 249 RAR composés de 249 collèges et de 1715 écoles.

⁶ circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006

IV – La loi sur la refondation de l'éducation prioritaire

L'ex ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté une réforme de l'éducation prioritaire le 16 janvier 2014. Celle-ci entrera en vigueur sur l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaires à la rentrée 2015. Cette refondation de l'éducation prioritaire est constituée de 14 mesures regroupées autour de 3 principaux axes :

Axe 1 : accompagner les élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire par les mesures suivantes :

- Permettre la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans chaque REP
- Avoir « plus de maitres que de classes » dans chaque établissement
- Prévoir un accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les élèves de sixième : lors des temps libres, les élèves pourront obtenir une aide aux devoirs, un soutien méthodologique ou encore bénéficier d'un tutorat.
- L'extension du dispositif D'Col – dispositif numérique d'aide individualisé d'enseignants en français, mathématiques et en anglais - dans tous les collèges de l'éducation prioritaire.
- Permettre le développement de l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leurs parcours
- Favoriser le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Axe 2 : avoir des équipes éducatives formées, stables et soutenues par les mesures suivantes :

- Du temps sera consacré à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux difficiles à raison d'une heure et demie par semaine au collège et 9 jours par an en primaire.
- La mise en place d'un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire.
- Des incitations fortes pour stabiliser les équipes notamment par le biais d'une rémunération plus attractive.

✚ Axe 3 : développer un cadre propice aux apprentissages grâce aux mesures suivantes :

- Construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques.
- La présence d'un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux.
- Prévoir l'accueil des parents tous les matins de façon à mieux les associer à la vie de l'école. De plus, plusieurs dispositifs seront prévus pour permettre aux parents de suivre les apprentissages de leurs enfants.
- L'allocation de 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaire pour améliorer le climat scolaire.
- L'affectation d'un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social dans les réseaux les plus difficiles.

Comme nous pouvons le voir, de nombreuses mesures ont été instaurées pour tenter de lutter contre les inégalités scolaires mais force est de constater que celles-ci ont eu peu de résultats jusqu'à présent. En effet, l'enquête PISA relève que nous sommes le pays où les inégalités scolaires sont les plus fortes parmi les pays de l'OCDE ! De plus, dans sa publication annuelle « l'état de l'école » de 2013, le ministère de l'éducation nationale précise qu'en fin de CM2 : 79,1 % des élèves hors éducation prioritaire maîtrisent les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) du socle commun et 71,3 % les compétences 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) de ce même socle. Les élèves inscrits en RRS sont 68,7 % à maîtriser les compétences 1 (soit un écart de 10,4 points avec les élèves hors éducation prioritaire) et ils sont seulement 51,3 % à maîtriser les compétences 3 (soit un écart de 20 points avec les élèves hors éducation prioritaire !). Ensuite, si on prend les élèves en fin de troisième, on constate que parmi les élèves hors éducation prioritaire, 78,9 % maîtrisent les compétences 1 et 75,3% les compétences 3. Alors que dans les RRS, ils sont 68,3% à maîtriser les compétences 1 (soit un écart de 10,5 points avec les élèves hors éducation prioritaire) et 59,9 % à maîtriser les compétences 3 (soit un écart de 15,4 points avec les élèves hors éducation prioritaire).

Chapitre 5 : le rôle des associations d'éducation populaire dans la réduction des inégalités scolaires

Dans ce chapitre, il s'agira de voir le rôle que peuvent jouer les associations d'éducation populaire dans la réduction des inégalités scolaires. Nous évoquerons l'exemple de deux associations (l'AFEV et le Secours Populaire) intervenant dans le champ de l'éducation pour voir quels sont leurs modes d'action.

I – Un accompagnement multidimensionnel

Pour Geneviève Pujol, sociologue de l'éducation populaire : « l'éducation populaire peut se définir comme un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le dessin de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyens ».

Certaines associations d'éducation populaire proposent un accompagnement scolaire, qui ne se résume pas à une simple aide aux devoirs. En effet, leurs objectifs sont plus ambitieux comme le confirme la « charte de l'accompagnement à la scolarité » rédigée en 2001. Selon cette charte, l'accompagnement à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire ». De plus, ces actions d'accompagnement à la scolarité sont destinées en priorité aux enfants issus des milieux défavorisés et elles ont pour finalités de combler les inégalités dans l'accès à la culture et aux savoirs.

L'accompagnement n'a donc pas vocation à se limiter à l'aide aux devoirs mais à ouvrir d'autres champs aux enfants accompagnés. D'ailleurs, selon une évaluation de l'action de l'AFEV, effectuée en 2008 par le cabinet trajectoire-reflex, montre que « l'accompagnement n'a que des effets modestes sur les résultats scolaires, ou un effet périphérique (estime de soi, amélioration comportementale, etc.) ». Il ne s'agit donc pas pour les associations pratiquant l'accompagnement à la scolarité de se substituer aux enseignants qui possèdent les

compétences requises pour enseigner mais plutôt de rendre possible d'autres apprentissages et de permettre aux enfants accompagnés d'acquérir des compétences sociales, communicationnelles ou encore relationnelles.

Si l'accompagnement n'influence pas toujours les résultats scolaires des enfants accompagnés, il permet une amélioration sur d'autres aspects :

- **La confiance en soi** : selon l'enquête trajectoire reflex de 2008 réalisée sur un échantillon de 700 enfants suivi par un accompagnant de l'AFEV, 25 % des parents déclarent que leur enfant a beaucoup plus confiance en lui et 50 % qu'il a un peu plus confiance en lui.
- **Les relations de l'enfant avec l'école** : ainsi toujours selon l'enquête trajectoire reflex de 2008, les enseignants ont remarqué des améliorations à différents niveaux. Effectivement, trois enseignants sur dix constatent que les élèves ont de meilleures relations avec eux. Ils relèvent aussi que la participation en classe est plus forte pour la moitié des élèves de primaires et pour un quart des collégiens. De plus, ils estiment que 27 % des enfants savent bien mieux ce qui est attendu d'eux et 56 % savent un peu mieux. Enfin, toujours selon les enseignants, 40 % des enfants de primaire et 25 % des collégiens sont plus curieux en classe.
- **L'ouverture culturelle** : cette ouverture peut se caractériser par des sorties à la bibliothèque, par un plus grand intérêt à la lecture, etc. Ainsi, une étudiante ayant réalisé l'accompagnement déclare sur la fille qu'elle a suivie « elle ne lisait pas beaucoup. Une fois, je lui ai apporté des livres de chez moi que je lisais à son âge. En une semaine elle avait tout lu, elle a découvert le plaisir de la lecture à ce moment-là ».

Si avec la charte de l'accompagnement à la scolarité, défini en 1992 puis actualisé en 2001, qui est un dispositif pluri-partenarial et interministériel, les associations sont perçues comme de véritables partenaires de l'école, une circulaire de juillet 2008 va venir atténuer le rôle des associations dans la réussite scolaire. En effet, la circulaire Darcos transforme « l'accompagnement à la scolarité » en « accompagnement éducatif » assuré par les équipes de l'éducation nationale. Il y a donc un recentrement de l'école sur elle-même pour lutter contre les inégalités scolaires et les associations sont désormais amenées à évoluer à la marge de ce nouveau dispositif.

II – Le cas de deux associations pratiquant l’accompagnement scolaire : l’AFEV et le Secours Populaire Français (SPF)

A – L’accompagnement scolaire au SPF

Le SPF est une association créée en 1945, qui se donne pour mission de lutter contre la pauvreté et l’exclusion au niveau national et international. De plus, c’est une association déclarée d’utilité publique. Elle est également agréée « association nationale d’éducation populaire » et « association éducative complémentaire de l’enseignement public ».

Depuis 1992, le SPF a instauré l’accompagnement scolaire pour les enfants en difficulté scolaire, de la primaire jusqu’à la fin du collège, pour les familles qui sont non imposables sur le revenu. Cet accompagnement peut se faire dans un point rencontre ou bien au domicile de l’enfant deux heures par semaine.

Les objectifs du SPF au travers cet accompagnement scolaire sont :

- Redonner confiance à l’enfant et en ses capacités d’apprentissage ;
- Développer l’autonomie des enfants suivis ;
- Apporter une aide méthodologique ;
- Les ouvrir sur le monde extérieur par le biais de sorties : ça permet à l’enfant d’élargir ses centres d’intérêt ;
- Faire le lien entre les apprentissages culturels et les apprentissages scolaires ;
- Favoriser le lien entre la famille et l’école : ici le but est de permettre aux parents d’intervenir dans la scolarité de leur enfant ;

B – L’AFEV

L’Association pour la Fondation de la vie Etudiante pour la Ville (AFEV) créée en 1991, a pour objectif de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires. Elle mène diverses actions :

- Le principal est « l’accompagnement individualisé »
- Des « initiatives citoyennes et solidaires » : ça se concrétise par des enquêtes menées par des collégiens accompagnés d’étudiants sur des sujets d’utilité sociale (santé,

citoyenneté, égalité) ; des projets collectifs comme monter le journal local de l'AFEV, créer un rallye citoyen avec les enfants, etc.

- Le projet KAPS (Kolocation à Projets Solidaires) : ça consiste en la création de collocations étudiantes et à chacune de ses collocations correspond une action solidaire dans le quartier concerné.

L'AFEV mène donc un « accompagnement individualisé » destiné aux enfants de la maternelle à la troisième. Cet accompagnement est assuré deux heures par semaine par un étudiant au domicile de l'enfant. Les enfants sont orientés par les établissements scolaires, les services sociaux, la ville ou encore le département qui ont constaté des difficultés qui ne sont pas forcément scolaires, ça peut également être des difficultés dans leur parcours ou dans leur rapport aux apprentissages.

Les objectifs de l'accompagnement individualisé sont :

- Motiver et soutenir les enfants en difficulté scolaire et sociale
- Mener un accompagnement en lien fort avec les parents
- Leur permettre l'acquisition de compétences transversales (mobilité, capacité à communiquer, etc.)

Suite à cette partie théorique, nous allons maintenant aborder dans une seconde partie la méthodologie que j'ai utilisée pour mener mon enquête terrain

PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans cette partie, nous traiterons dans un chapitre 1 du projet de recherche puis dans un second chapitre des démarches d'analyse utilisées.

Chapitre 1 : Le projet de recherche

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les raisons qui m'ont mené à traiter ce sujet puis d'analyser ma problématique de recherche ainsi que les hypothèses de travail qui en découlent.

I – Le choix du sujet

J'ai choisi de traiter le sujet « l'accompagnement scolaire dans les associations d'éducation populaire : rôle et impact dans la réduction des inégalités scolaire » pour plusieurs raisons :

La première raison a été la publication de l'enquête PISA, le 3 décembre 2013 qui comme nous l'avons vu précédemment relève que la France est un des pays où les écarts de performance, en fonction des différentes « catégorie socio-économiques et culturelles » des élèves, sont les plus importants des pays de l'OCDE. Constat alarmant pour un pays qui prône l'égalité des chances. Interpellé par ces résultats, j'ai eu envie d'approfondir le sujet et de voir ce qui était fait pour lutter contre ces inégalités.

Parmi les moyens mis en œuvre, pour aider les enfants issus des milieux les moins favorisés à rattraper leur retard sur les enfants issus des milieux les plus favorisés, il y a l'accompagnement scolaire assuré entre autre par des associations d'éducation populaire. Ayant réalisé mon stage au sein du de la fédération de la Marne du Secours Populaire Français, qui pratique notamment l'accompagnement scolaire, j'ai eu envie de voir concrètement comment celui-ci s'effectue et les apports de ce dernier pour les enfants qui y assistent. De plus, j'ai eu l'opportunité de participer à l'accompagnement scolaire au point rencontre au siège de l'association. Ça m'a permis d'être au cœur du dispositif et de mener une observation participante.

Enfin, la dernière raison est plus personnelle puisqu'elle fait référence à ma scolarité. Effectivement, j'ai moi-même vécu dans un quartier populaire et effectué une partie de ma scolarité dans un collège classé « Zone d'éducation prioritaire ». J'ai moi-même rencontré des difficultés scolaires principalement au niveau comportemental et j'avais développé une certaine défiance envers le système éducatif. De plus, j'ai connu ce sentiment de ne pas être

fait pour les études du fait de mon origine sociale. Un accompagnement individualisé m'aurait certainement aidé à mieux comprendre les enjeux de l'école et de me faire prendre conscience plus tôt de mes capacités.

II – La problématique et les hypothèses de travail

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe des inégalités scolaires en fonction de l'origine sociale des enfants. Face à ce déterminisme social, certaines associations se mobilisent en proposant un accompagnement scolaire aux élèves en difficulté scolaire. Ma problématique de recherche est donc la suivante :

Dans quelle mesure l'accompagnement scolaire fourni par les associations d'éducation populaire peut-il compenser les inégalités scolaires entre les enfants issus des classes populaires et les enfants issus des classes moyennes et supérieures ?

Plusieurs sous questions découlent de cette problématique générale :

- Qu'est ce qui explique les écarts de performance constatés entre les élèves issus de milieux défavorisés et les élèves issus des milieux favorisés ?
- Quels sont les mesures mises en place pour lutter contre ces inégalités scolaires ?
- Quel rôle les associations d'éducation populaire ont-ils dans cette lutte ?
- Qu'est ce qu'elles peuvent apporter aux enfants en difficulté scolaire ?

A l'aide de mes recherches et de mon enquête terrain, j'ai essayé de répondre à cette problématique et les questions qui en découlent.

Suite à cela, plusieurs hypothèses de travail peuvent être formulées :

- Les enfants des quartiers populaires manque souvent de confiance en leurs capacités ;
- Ils ont parfois des relations compliquées avec le système éducatif ;
- Ils bénéficient d'une aide relative de leurs parents pour effectuer leurs devoirs ;

- L'accompagnement proposé par les associations d'éducation populaire a principalement des effets périphériques sur la scolarité des élèves comme leur redonner confiance en leurs capacités, leur faire comprendre l'intérêt de l'école ou encore permettre d'améliorer leur comportement en classe.

Chapitre 2 : Démarches d'analyse

Dans ce chapitre nous verrons les méthodes de recueil des données utilisées puis nous verrons comment se constitue mes guides d'entretien. Enfin, nous aborderons l'échantillon choisi.

I – Méthode de recueil des données

A – Une observation participante

Pour traiter mon sujet, j'ai eu l'opportunité, comme je l'ai évoqué précédemment, d'être au cœur du dispositif de l'accompagnement scolaire au SPF, ce qui m'a permis d'effectuer une observation participante du dispositif. L'observation participante peut se définir comme une méthode de recueil de données où le chercheur va s'immerger sur son terrain d'enquête. Ça permet d'observer des situations particulières et le comportement des individus. Cette méthode est rendu possible par une présence durable sur le terrain de façon à être intégré au dispositif et ainsi favoriser les liens informels.

B – Des entretiens semi-directifs

Au-delà de mon observation participante, j'ai mené des entretiens semi-directifs. Cette méthode permet d'orienter les réponses des individus questionnés sur différents thèmes élaborés en amont. Ces questions sont inscrites dans un guide d'entretien. Les données recueillis à la suite de ces entretiens ont été analysées d'une manière qualitative (qui s'oppose à la méthode quantitative) de façon à avoir une représentation fine, de la perception qu'avaient les différents acteurs interrogés de l'accompagnement scolaire. Ça m'a permis de recueillir leur ressenti sur le dispositif.

Chacun des entretiens ont été enregistrés avec l'accord des personnes interrogés pour que je puisse relever les éléments les plus intéressants pour mon étude.

II – Elaboration du guide d’entretien

Pour mener mes entretiens semi-directifs, j’ai constitué deux guides d’entretien : un pour les personnes ayant suivi l’accompagnement scolaire et un autre pour les responsables et/ou accompagnateurs.

✚ Le guide d’entretien destiné aux responsables et ou accompagnateurs :

Identité

Nom (facultatif) :

Prénom (facultatif) :

Fonction :

Ainsi, une première partie était consacrée à l’identité des personnes consultées. Elle pouvait divulguer leur nom et prénom ou bien rester anonyme. Ensuite, il était important d’être renseigné sur la fonction occupée par ces personnes.

Présentation de l’accompagnement scolaire

1) Quels sont les enfants pouvant s’inscrire à l’accompagnement scolaire ?

Y’a-t-il une tranche d’âge définie ? Si oui, laquelle ?

Jusqu’en quelle classe peut-on s’inscrire à l’accompagnement scolaire ?

Est-ce qu’il y a des conditions de ressources ?

Quels types de familles inscrivent leur(s) enfant(s) à l’accompagnement scolaire ?

2) Comment se déroule l’inscription ?

Quels documents la famille doit-elle remplir ?

Quelles sont les informations demandées à la famille sur l’enfant ?

Est-ce que c’est gratuit ou payant ? Si c’est payant, combien la famille doit-elle payer ?

3) Comment se déroule l'accompagnement scolaire dans votre association ?

Quel est le volume horaire de celui-ci ? Quand se fait-il et à quelle heure ?

Le temps prévu pour l'accompagnement scolaire chaque semaine est-il suffisant pour faire réellement progresser les élèves de façon durable ?

Il se fait dans un point rencontre ou à domicile ?

Si c'est dans un point rencontre, est-ce un accompagnement individuel ou collectif ?

Est-ce que les enfants accompagnés bénéficient d'un suivi personnalisé ?

Combien d'enfants sont accueillis dans le cadre d'accompagnement scolaire ?

4) Quelles sont les personnes pouvant assurer l'accompagnement scolaire ?

Est-ce qu'il y a une sélection des accompagnants ? Si oui, comment sont-ils sélectionnés ? Sur quels critères ?

Est-ce qu'ils sont formés en amont ?

Quels sont les différents profils d'accompagnants (étudiants, prof à la retraite, autre) ? Dans quelle proportion sont-ils représentés ?

Ont-ils les connaissances et les compétences pédagogiques pour enseigner à des enfants en difficulté scolaire ?

5) L'accompagnement scolaire peut-il se substituer à l'encadrement familial ?

6) Pensez-vous que les familles pourraient avoir des réticences à avoir recours à l'accompagnement scolaire pour leur(s) enfant(s) ? Si oui, quelles seraient selon vous ces réticences (le dispositif serait jugé inefficace ; la perte de contrôle sur l'enfant ; la peur d'être stigmatisé ; autre) ?

Cette partie du guide d'entretien était principalement destinée aux responsables de l'accompagnement scolaires que j'ai pu interroger. Ça me permettait d'analyser comment l'accompagnement scolaire était mené dans l'association concernée et comment celui-ci était perçu sur certains aspects.

Les apports de l'accompagnement scolaire

1) Que pensez-vous apporter aux enfants au travers de cet accompagnement ?

Pensez-vous améliorer leur niveau scolaire ? Avez-vous constaté des améliorations concrètes ?

L'accompagnement scolaire permet-il selon vous, de développer ou renforcer certaines aptitudes de l'enfant telles que la concentration, la confiance en soi, la rigueur ?

Pensez-vous développer les capacités de réflexion des élèves, indispensable à résolution durable de leurs difficultés ? Où pensez-vous seulement pouvoir leur apporter des ajustements de surface ?

2) Que peut-on faire pour les enfants pour qui l'accompagnement scolaire ne suffit pas à remédier à leur décrochage scolaire ?

Enfin la dernière partie du guide d'entretien était consacré aux apports de l'accompagnement scolaire selon eux.

La guide d'entretien destiné aux élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire :

Identité

Prénom (facultatif) :

Classe :

Age :

Dans cette première partie du guide, les élèves interrogés pouvaient me divulguer leur prénom sous réserve d'anonymat. Ensuite, je relevais leur âge ainsi que leur classe actuelle.

L'inscription à l'accompagnement scolaire

- 1) Qui a pris l'initiative de vous inscrire à l'accompagnement scolaire ? (vous, un parent, un prof)**

Si ce n'est pas vous, étiez-vous d'accord avec cette démarche ?

- 2) Qu'est ce qui a motivé cette inscription ?**
- 3) Est-ce que c'était un accompagnement à domicile ou dans un point rencontre ?**

Cette seconde partie du guide avait pour principaux objectifs de cerner de qui venait l'initiative de l'inscription à l'accompagnement scolaire et les motivations de celle-ci.

Les apports de l'accompagnement scolaire

- 1) L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis d'améliorer votre niveau scolaire ? Est-ce que vous vous êtes amélioré dans les matières où vous étiez en difficulté ?**

Si oui, qu'est ce qui a permis cette amélioration ? (le fait d'avoir un accompagnement individualisé ? être en dehors du système scolaire ?)

Avez-vous des exemples concrets sur des points où vous vous êtes amélioré ?

Si non, pourquoi cela ne vous a-t-il pas permis de vous améliorer ? (durée trop courte de l'accompagnement ; pas motivé, méthode d'apprentissage inefficace).

- 2) Le temps consacré à l'accompagnement scolaire vous paraît-il suffisant pour que vous puissiez vraiment progresser ?**
- 3) L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis de développer ou de renforcer certaines de vos aptitudes telles que la confiance en soi, la concentration, la rigueur ?**
- 4) L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis d'améliorer votre réflexion ?**
- 5) Avez-vous fait des sorties avec l'accompagnement scolaire ? Si oui, avez vous trouvé cela intéressant ?**

Cette troisième partie avait pour ambition d'avoir l'avis des élèves sur ce qu'avait pu leur apporter ou non l'accompagnement scolaire. Cette partie permet également de mettre les réponses en parallèle avec celles formulées par les responsables et accompagnateurs.

Divers

- 1) Depuis quand suivez vous l'accompagnement scolaire ?**
- 2) Souhaitez-vous continuer l'accompagnement scolaire l'année prochaine ?**
- 3) Etes-vous inscrit à d'autres accompagnements scolaires ?** (dans votre école par exemple)
- 4) Etes-vous aidé à la maison lorsque vous avez des difficultés ?** Si oui, par qui ?
Combien de temps par semaine environ ?

Le ou les membres de votre famille arrivent-ils toujours à vous aider ? Leurs explications sont-elles suffisamment claires pour vous ?

Que font-ils pour vous aider ?

Y'a-t-il des blocages sur certaines leçons ?

- 5) Avez-vous envie de faire des études ?**

Est-ce que vous pensez être en capacité de faire des études ?

Si oui, l'accompagnement scolaire a-t-il contribué à vous faire prendre conscience de votre capacité à faire des études ?

Cette dernière partie servait à aborder certains aspects comme l'aide reçue ou non par leur famille et sous quelles formes ; l'envie de faire des études ou non.

III – Choix et description de l'échantillon

Pour constitué mon échantillon, j'ai choisi de me tourner vers deux structures pratiquant l'accompagnement scolaire : la première a été naturellement la fédération de la Marne du SPF et la seconde a été l'AFEV. Il était intéressant d'avoir deux structures différentes proposant de l'accompagnement scolaire pour ne pas avoir une vision unique du dispositif. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les modalités de l'accompagnement scolaire n'étaient pas les mêmes dans les deux associations. D'ailleurs à l'AFEV, on ne parle pas d'accompagnement scolaire mais « d'accompagnement individualisé ».

Ensuite, j'ai cherché à avoir le témoignage des responsables de ces structures ainsi que celui d'accompagnateurs pour qu'ils m'expliquent le déroulement de l'accompagnement scolaire dans leur association puis leur perception sur le dispositif. Puis, j'ai voulu recueillir l'avis des principaux intéressés à savoir les élèves ayant déjà suivi l'accompagnement scolaire pour savoir ce que leur avait apporté cet accompagnement.

La plupart de mes contacts ont été obtenus par des connaissances personnelles et sur mon lieu de stage. D'ailleurs la responsable de l'accompagnement scolaire à la fédération de la Marne du SPF, m'a permis de rencontrer d'anciens élèves ayant effectué l'accompagnement scolaire au SPF. Seul le responsable de l'AFEV au niveau régional a été contacté par mail :

Mail envoyé au responsable de l'AFEV

Bonjour,

J'effectue actuellement un mémoire sur l'accompagnement scolaire dans le cadre du Master 2 Management des entreprises de l'économie sociale.

J'aimerais vous rencontrer pour que nous puissions échanger sur ce thème.

Je suis disponible mercredi 7 mai (matin), jeudi 8 et vendredi 9 mai. Les semaines qui suivent, je serai disponible du lundi au mercredi matin.

Bien cordialement,

DI-BELLA Boris

M2 MEES

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ainsi, mon échantillon final était composé de trois responsables et/ou accompagnateurs et de quatre anciens élèves ayant suivi le dispositif de l'accompagnement scolaire. Nous allons voir avec les tableaux ci-dessous la présentation détaillé de cet échantillon.

Les responsables et ou accompagnateurs

	Statut	Sexe	Association
Personne 1	Délégué territorial	homme	AFEV
Personne 2	Responsable de l'accompagnement scolaire	femme	SPF
Personne 3	Etudiante	femme	SPF

Les élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire

	Age	Classe	Sexe	Type d'accompagnement	Association
Elève 1	13	5è	homme	Dans un point rencontre	SPF
Elève 2 et 3 (des sœurs interrogées ensemble)	16	seconde	femme	Dans un point rencontre	SPF
	14	4è	femme	Dans un point rencontre	SPF
Elève 4	14	4è	homme	A domicile	AFEV

Ainsi, mon échantillon était composé de sept personnes au total dont trois responsables et/ou accompagnateurs et quatre élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire. Parmi les responsables et/ou accompagnateurs, il y avait le responsable de la région Champagne-Ardenne de l'AFEV ; la responsable de l'accompagnement scolaire à la fédération de la Marne du SPF et une étudiante ayant suivi un élève à domicile. Ensuite, parmi les élèves, il y en avait trois qui avait suivi l'accompagnement scolaire au point rencontre du SPF et un qui avait été suivi à domicile par un étudiant de l'AFEV.

Pour synthétiser ce que nous avons évoqué dans cette partie méthodologique, nous pouvons présenter un QQQQCP du projet de recherche (voir ci-dessous).

QQQQCP du projet de recherche

<u>QUI</u>	Les élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire ainsi que les responsables et/ou accompagnateurs.
<u>QUOI</u>	Il s'agit lors de cette enquête de déterminer les apports de l'accompagnement scolaire.
<u>Où</u>	La recherche s'est déroulée au sein de la fédération de la Marne du SPF et de l'AFEV. Les deux associations ont leur siège social à Reims.
<u>QUAND</u>	L'ensemble de la recherche s'étend de janvier 2014 à juin 2014. Le recueil des données quant à lui, s'étend de février à avril 2013.
<u>COMBIEN</u>	Mon échantillon est constitué de sept personnes (quatre élèves et trois responsables et/ou accompagnateurs).
<u>COMMENT</u>	Pour réaliser cette recherche j'ai utilisé deux principaux procédés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'observation participante ; ▪ Les entretiens semi-directifs.
<u>POURQUOI</u>	L'intérêt de la recherche était de savoir comment était mené l'accompagnement par des associations d'éducation populaire et quels étaient les apports de celui-ci pour les enfants qui en bénéficient. Au final, l'objectif était de définir dans quelle mesure ce dispositif permet de réduire les inégalités scolaires entre les enfants issus des classes populaires et ceux issus des classes moyennes et supérieures.

PARTIE 3 : ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des résultats se fera d'une manière qualitative du point de vue des responsables et/ou accompagnateurs puis du point de vue des élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire. Il s'agira d'effectuer une analyse thématique en relevant les verbatims les plus pertinentes grâce aux enregistrements réalisés au préalable.

Chapitre 1 : L'accompagnement scolaire vu par les responsables et/ou accompagnateurs

Ce chapitre se divisera en deux parties, une première consacrée à la présentation de l'accompagnement scolaire dans chacune des associations puis une seconde partie sur les apports de celui-ci selon les responsables et/ou accompagnateurs.

I – Présentation de l'accompagnement scolaire

A – L'accompagnement individualisé de l'AFEV

✚ Quels sont les enfants pouvant s'inscrire à l'accompagnement scolaire ?

« Les enfants nous sont orientés par deux biais :

- Le premier c'est l'éducation nationale. L'établissement nous contact pour nous dire qu'ils ont ciblés des jeunes en difficulté pas forcément scolaire, ça peut être des difficultés dans leur parcours et dans leur rapport aux apprentissages. »
- Les services sociaux soit de la ville ou du département qui sur les mêmes critères que l'éducation nationale nous orientent des enfants ».

« On ne prend pas les candidatures des parents de manière spontanée parce que ça nous permet de cibler les enfants prioritaires qui ont le plus besoin. Ça nous permet aussi d'être sur que les parents et enfants sont volontaires pour accueillir un bénévole chez eux et ça nous permet aussi de définir un « quota » du nombre d'accompagnement qu'on peut proposer sinon on ne pourrait pas répondre à toute la demande ».

« Cette année on a réussi à proposer environ 180 accompagnements »

Y'a-t-il une tranche d'âge définie ? Si oui, laquelle ?

« Ca va de la grande section de maternelle à la troisième donc environ de 5 ans à 16 ans »

Est-ce qu'il y a des conditions de ressources ?

« Non, on ne prend pas du tout en compte les conditions de ressources de la famille, pour nous c'est ciblé sur la situation de l'enfant et pas de la famille ».

Quels types de familles inscrivent leur(s) enfant(s) à l'accompagnement scolaire ?

« Deux conditions : lieu d'étude et lieu de résidence, il faut que ce soit des enfants scolarisés dans un quartier prioritaire ou résidant d'un quartier prioritaire ».

« Dans la typologie des familles, on a toutes les CSP ».

Avec cette première question et les sous questions qui en découlent, nous pouvons constater que l'accompagnement individualisé de l'AFEV n'est pas ouvert aux candidatures spontanées des parents mais que les enfants sont orientés soit par les établissements scolaires soit par les services sociaux qui ont repéré chez certains enfants des difficultés. Il est important de souligner que ce ne sont pas essentiellement des difficultés scolaires mais que ça peut également concerner des difficultés au niveau du rapport avec l'école et les apprentissages. En effet, un élève peut tout à fait avoir des capacités avérées mais ne pas les utiliser de manière optimale pour diverses raisons : manque de confiance en soi, manque d'intérêt pour l'école. Dans ce type de situation, l'action de l'AFEV sera moins d'intervenir sur les difficultés scolaires de l'enfant que de lui redonner confiance en ses capacités et de lui faire comprendre l'intérêt de l'école.

Ensuite, nous pouvons remarquer que le dispositif n'est pas soumis à des conditions de ressources, celui-ci est ouvert à toutes les catégories socioprofessionnelles. Toutefois, l'enfant doit être scolarisé et/ou résider dans un quartier prioritaire.

Comment se déroule l'inscription ?

« L'enseignant qui a ciblé un enfant en difficulté lui présente l'AFEV et demande l'adhésion de la famille qui remplit une fiche d'inscription et signe un petit contrat comme quoi elle s'engage à accueillir l'étudiant dans de bonnes conditions, à être là de manière régulière, à prévenir s'il y a des absences. Ce contrat nous est retourné par l'enseignant et ensuite on prend contact avec la famille et on lance l'accompagnement ».

Quels documents la famille doit-elle remplir ?

« Une fiche d'inscription qui renseigne les coordonnées de la famille, son lieu d'habitation et puis également les raisons pour lesquelles l'enfant nous a été orienté ».

Quelles sont les informations demandées à la famille sur l'enfant ?

« Les informations ne sont pas demandées à la famille mais à l'enseignant ou au travailleur social qui nous a envoyé l'enfant. Si nécessaire, ils peuvent apporter des indications de contexte (par exemple attention c'est une famille qui a tel ou tel problème, c'est une famille qui parle pas bien français) ».

Est-ce que c'est gratuit ou payant ?

« C'est gratuit »

Ici, l'accent est mis sur l'engagement que ça constitue pour la famille. Ça ne peut pas être un accompagnement occasionnel mais bien un suivi sur l'ensemble de l'année scolaire.

🚦 Comment se déroule l'accompagnement scolaire dans votre association ?

« Un accompagnement individualisé d'un enfant par un étudiant à raison de deux heures par semaine au domicile de l'enfant, selon ses disponibilités et celles de la famille »

« L'accompagnement a lieu tout au long de l'année scolaire »

« A travers cet accompagnement, ils vont travailler sous deux angles :

- le premier c'est tout ce qui est remobilisation de l'enfant et de sa famille sur les questions scolaire, c'est-à-dire permettre à l'enfant de reprendre confiance dans sa scolarité, d'avoir de la méthode ».

« Il y a tout ce rôle de conseil et d'accompagnement aux parents »

« Il y a aussi le lien qui est fait avec l'école sur les questions scolaires, parfois le bénévole peut faire tiers avec l'école, lors des réunions parents/prof par exemple, on a également certains bénévoles qui assistent aux conseils de classe ».

- « Ce premier volet est intéressant que s'il est accompagné de toute une découverte culturelle et de rencontre autour de la ville ».

« On a tout un réseau de partenaires culturels ».

« Tout ça, ça permet de travailler la mobilité, de travailler le vivre ensemble ».

« C'est tout un esprit d'éducation populaire, les jeux et les sorties participent aussi à l'apprentissage de l'enfant et les faire devenir acteur du territoire ».

Le temps prévu pour l'accompagnement scolaire chaque semaine est-il suffisant pour faire réellement progresser les élèves de façon durable ?

« Nous on ne donne pas d'objectifs de réussite scolaire pour la simple et bonne raison que nos étudiants bénévoles, ils sont ni prof, ni parent, ni éducateur, ni assistante sociale, ils arrivent avec leurs bagages à eux ».

« C'est avant tout une rencontre, l'un des effets de cette rencontre peut être l'amélioration scolaire mais pas forcément ».

Est-ce que les enfants accompagnés bénéficient d'un suivi personnalisé ?

« Il y a des gens en service civique qui sont référents des binômes, ils encadrent une dizaine, une quinzaine de binômes. Ils ont un lien régulier avec l'étudiant, l'enfant et sa famille pour savoir comment ça se passe ».

Les propos relatés permettent bien de saisir l'aspect multidimensionnel de l'accompagnement individualisé. En effet, le dispositif ne peut pas se résumer à la seule aide aux devoirs. Ça va bien au-delà, il s'agit de redonner confiance à l'enfant dans ses capacités et le réconcilier avec le système scolaire si besoin. De plus, l'accompagnement a également pour but de favoriser l'ouverture culturelle. Tout cela va contribuer à renforcer le « capital culturel » de l'enfant.

Nous pouvons également constater que l'accompagnement individualisé ne peut pas se résumer à la relation entre l'étudiant et l'élève. C'est une relation élargie entre l'étudiant, l'élève, la famille et l'établissement de l'élève. Effectivement, parmi les rôles de l'étudiant, il y a le rôle de conseils à la famille qui paraît essentiel. L'intervention de l'étudiant est temporaire, il est donc primordial pour que les apports de cet accompagnement soit durable que la famille puisse être en mesure de favoriser pleinement la scolarité de leur enfant après le départ de l'étudiant. Ensuite, l'étudiant peut intervenir auprès de l'établissement de l'élève sur l'aspect scolaire et de ce fait participer à des réunions parents/professeurs ou encore à des conseils de classe. Enfin, l'étudiant peut parfois être amené à tenter de faire évoluer les

relations parfois tendues entre les parents et l'école, sans prendre position pour l'une ou l'autre des parties.

Enfin, l'amélioration des résultats scolaires de l'élève ne constitue pas la priorité de cet accompagnement. L'accent est mis sur la rencontre entre l'étudiant et l'élève. Etant donné le statut de l'étudiant qui n'est pas un professionnel, l'objectif est de créer les conditions nécessaires pour la réussite scolaire de l'enfant. Ensuite, il revient au système éducatif de permettre l'amélioration des résultats scolaires de l'élève. Effectivement, c'est le personnel éducatif qui a les compétences requises pour agir sur les difficultés purement scolaires.

✚ Quelles sont les personnes pouvant assurer l'accompagnement scolaire ?

« Ce sont dans la grande majorité des cas des étudiants post bac et majeur. On a plus de 80% de bénévoles filles et plutôt jeunes (première ou deuxième année d'étude) ».

Est-ce qu'il y a une sélection des accompagnants ? Si oui, comment sont-ils sélectionnés ? Sur quels critères ?

« Oui. On a des étudiants qui viennent spontanément à l'AFEV, on les reçoit en entretien, ça nous permet de comprendre pourquoi ils veulent nous rejoindre, quels sont leurs valeurs, est-ce qu'ils adhèrent au projet de l'AFEV ? ».

« Ca nous permet de voir l'adéquation du projet de l'étudiant et sa volonté d'engagement avec la mission qu'on va lui proposer ».

« Après on a des étudiants qui s'inscrivent via une unité d'enseignement transversale à la fac. Là, il n'y a pas de sélection. Il y a un entretien pour leur expliquer comment ça va se passer ».

Est-ce qu'ils sont formés en amont ?

« Ils sont formés tout au long de l'année. La formation commence au premier entretien. Ensuite, ils ont un module de formation de deux heures autour de l'accompagnement individualisé. Ensuite, ils ont un deuxième temps de formation mais qui est plus un temps de sensibilisation à la lutte contre les exclusions et plus particulièrement à la lutte contre les discriminations ».

« Enfin, ils ont des temps d'échanges de pratiques ».

Ici, nous pouvons remarquer qu'il y a une sélection des accompagnants qui se fait moins sur les compétences pédagogiques que sur les motivations et les valeurs de l'étudiant. Ensuite, les étudiants sont formés tout au long de l'année. Derrière ce dispositif, il y a aussi la volonté de valoriser la démarche citoyenne des étudiants.

L'accompagnement scolaire peut-il se substituer à l'encadrement familial ?

« Non, c'est complémentaire. Ca vient en complément avec un regard un peu neuf car c'est un jeune qui va parler à un autre jeune ».

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la présence de l'étudiant étant temporaire, son intervention ne peut se substituer à l'encadrement que doit exercer la famille de l'enfant. En revanche, il peut apporter des conseils à la famille pour améliorer le suivi de la famille sur la scolarité de leur enfant.

Pensez-vous que les familles pourraient avoir des réticences à avoir recours à l'accompagnement scolaire pour leur(s) enfant(s) ?

« Oui tout à fait. Ca peut les renvoyer à leurs propres difficultés, ça peut être un constat d'échec ».

« Certaines familles peuvent refuser du fait que ça se passe à domicile ».

« Enfin, certaines familles peuvent refuser car ça les engage sur une longue durée ».

Ici, certaines réticences que les familles pourraient avoir concernant l'accompagnement individualisé ont été évoquées :

- le constat d'échec que cela peut représenter pour les familles face aux difficultés de leur enfant.
- Le refus de l'accompagnement à domicile qui par nature est un peu intrusif.
- L'engagement sur une longue durée.

B – L'accompagnement scolaire au SPF

Quels sont les enfants pouvant s'inscrire à l'accompagnement scolaire ?

« On accueille les élèves du CP à la 3è ».

« Les familles doivent être bénéficiaire au SPF ».

Est-ce qu'il y a des conditions de ressources ?

« Oui, il y a des conditions de ressources pour être bénéficiaire du SPF mais les conditions sont moins strict pour l'accompagnement scolaire que pour l'aide alimentaire par exemple ».

Ici, nous voyons que contrairement à l'AFEV, l'accompagnement scolaire est soumis à des conditions de ressources puisqu'il faut être « bénéficiaire » du SPF et pour bénéficier des aides de l'association, il faut justifier qu'on a des ressources insuffisantes.

Comment se déroule l'inscription ?

Pour l'accompagnement aux points rencontres :

« Les gens sont inscrit au SPF, ils sont informés de l'accompagnement et s'ils sont intéressés, je prends RDV avec eux pour les recevoir ». « Il y a une sorte de contrat comme quoi l'enfant s'engage à venir fréquemment ».

« La famille doit remplir une feuille de règlement de l'activité »

Pour l'accompagnement à domicile :

« L'enfant doit être volontaire pour bénéficier d'un accompagnement. La famille et l'enfant rencontre dans un premier temps une référente du secours populaire qui remplit une fiche d'inscription ».

« Nous sommes allées ensemble (la référente et l'accompagnatrice) dans la famille et nous avons convenu des modalités d'intervention ».

Est-ce que c'est gratuit ou payant ?

« C'est 8 euros par an avec un tarif dégressif si la famille inscrit plusieurs enfants »

Ici, nous voyons qu'en plus de l'accompagnement à domicile, le SPF propose un accompagnement dans des points rencontres. Ainsi, 39 enfants ont suivi l'accompagnement aux points rencontres et 80 enfants ont bénéficié d'un accompagnement à domicile.

Nous pouvons également constater qu'à l'inverse de l'AFEV, l'accompagnement scolaire est basé sur les candidatures spontanées des parents. Nous retrouvons également cette notion d'engagement de la famille pour suivre assidument l'accompagnement scolaire.

Enfin, si à l'AFEV l'accompagnement scolaire est proposé gratuitement, au SPF une participation de 8 euros est demandée pour l'année. Ça fait parti de l'idéologie du SPF d'éviter tout sentiment d'assistanat, ainsi une participation symbolique est demandée aux bénéficiaires en échange des aides reçues (aide alimentaire, accompagnement scolaire, etc.).

Comment se déroule l'accompagnement scolaire dans votre association ?

Aux points rencontres :

« On consulte ce que les enfants on a faire ».

« Ca se fait le mercredi de 10h à 11h30 pour les primaires et de 14h30 à 16h30 pour les collégiens ».

« Le but est d'aider les enfants dans leur travail scolaire, de lutter contre l'échec scolaire, rendre confiance aux élèves et aux parents, leur faire acquérir de l'autonomie ».

« Etant donné que les enfants sont de niveaux différents et viennent de classes et d'écoles différentes, les accompagnateurs travaillent individuellement avec les enfants suivant les besoins, suivant leurs compétences dans les différentes disciplines et suivant l'effectif des uns et des autres. Il est souhaitable d'avoir un adulte pour un ou deux enfants ».

A domicile :

« Je me rendais 2h par semaine dans la famille. En général, je n'y allais qu'une fois par semaine pendant 2h ».

« Je m'y rendais le samedi matin à 10h (parfois le mercredi après-midi) et je repartais à midi. La répartition du temps était semblable d'une semaine à l'autre. En premier lieu, elle me montrait son cahier de texte et ses devoirs à faire. Dans un premier temps, on faisait ses

devoirs, je la regardais faire, elle m'expliquait comment elle faisait et je n'avais souvent qu'à lui dire que c'était très bien ou dans à de rares occasions à lui expliquer un point incompris ».

« Parfois, après avoir rempli avec les parents une autorisation de sortie, j'emmenais L*** lire à la bibliothèque ».

Le temps prévu pour l'accompagnement scolaire chaque semaine est-il suffisant pour faire réellement progresser les élèves de façon durable ?

- « Quand on a des enfants motivés c'est efficace. Mais quand les enfants ne sont pas motivés c'est plus difficile ». « Parfois ils sont forcés par leur famille et du coup ils arrivent pas motivés ».
- « Oui, deux heures par semaines m'ont semblées largement suffisantes, mais ma réponse correspond à l'élève que j'ai accompagnée... »

Est-ce que les enfants accompagnés bénéficient d'un suivi personnalisé ?

Pour l'accompagnement aux points rencontre :

« On n'a pas vraiment d'outil d'évaluation ». « Chacun à un dossier, ça permet de voir si l'enfant vient souvent ou pas mais pour avoir un suivi personnalisé, il faudrait que ce soit plus détaillé ».

Pour l'accompagnement à domicile :

« C'est un suivi personnalisé du fait que ce soit un accompagnement individuel sur toute l'année ».

« Un suivi est effectué par une tutrice ou un tuteur au cours de l'année. Il s'agit en réalité d'un échange de mail pour savoir si tout se passe bien ».

Ici au travers des réponses formulées, nous pouvons constater que l'accompagnement scolaire aux points rencontre consiste en une aide aux devoirs alors que l'accompagnement à domicile va au-delà. Effectivement, nous pouvons retrouver la volonté de favoriser l'ouverture culturelle de l'élève suivi.

Ensuite concernant le suivi des enfants, nous pouvons constater qu'aux points rencontre, il n'y a pas de procédure détaillée. Toutefois, un dossier par élève est prévu pour y consigner les présences et les matières abordées au cours des séances. Ici, un suivi personnalisé serait difficile à mettre en place étant donné que ce n'est pas toujours le même accompagnant qui

suit l'élève et que les enfants ne sont pas toujours présent aux séances. Concernant l'accompagnement à domicile, l'enfant bénéficie d'un suivi personnalisé de par la nature de l'accompagnement : un étudiant pour un enfant durant l'année scolaire. A l'instar de l'AFEV, il y a un tuteur qui suit plusieurs accompagnateurs pour vérifier que tout se passe bien dans les familles.

Quelles sont les personnes pouvant assurer l'accompagnement scolaire ?

« On accepte toutes les bonnes volontés à condition d'avoir un niveau scolaire acceptable ».

Est-ce qu'ils sont formés en amont ?

Pour les accompagnants aux points rencontre :

« Non, il n'y a pas de formation. Il y a un petit briefing pour expliquer comment ça fonctionne ».

Pour les accompagnants à domicile :

« Une séance d'information sur le secours populaire et sur l'accompagnement scolaire est faite en début d'année ».

Quels sont les différents profils d'accompagnants ?

« Plus des gens à la retraite aux points rencontre ».

« Plutôt des étudiants à domicile ».

Comme à l'AFEV, il n'y a pas de réelle sélection des candidats, c'est les motivations des personnes qui priment. Nous remarquons aussi que les profils des accompagnants varient en fonction que l'accompagnement se passe aux points rencontre ou à domicile. En effet, on aurait plutôt des retraités aux points rencontre et des étudiants à domicile mais bien sûr ceci n'est qu'une tendance générale.

L'accompagnement scolaire peut-il se substituer à l'encadrement familial ?

- « Non, c'est complémentaire avec la famille. Il faut l'implication des parents »
- « Non, je pense que c'est un complément ».

Nous pouvons retrouver l'idée que les parents doivent avoir un rôle complémentaire à l'accompagnement scolaire. Leur implication est indispensable à la réussite scolaire de leur enfant.

✚ Pensez-vous que les familles pourraient avoir des réticences à avoir recours à l'accompagnement scolaire pour leur(s) enfant(s) ?

« Oui pour plusieurs raisons :

- Pas envie d'une intrusion dans leur milieu familial
- La peur d'être stigmatisé »

Dans les réticences à avoir recours au dispositif de l'accompagnement scolaire, nous retrouvons le refus de l'intrusion dans la sphère familiale ainsi que la peur d'être stigmatisé qui avaient déjà été évoqué par le responsable de l'AFEV.

II – Les apports de l'accompagnement scolaire

✚ Que pensez-vous apporter aux enfants au travers de cet accompagnement ?

- « La confiance en soi et en sa scolarité ».
- « Une rencontre »
- « Tous les conseils autour de l'orientation ».
- « L'étudiant bénévole va apporter un réseau notamment pour les stages en troisième par exemple ».
- « Ils (les accompagnants aux points rencontre) donnent des conseils méthodologiques pour l'apprentissage des leçons, pour la tenue du matériel scolaire, la présentation du travail ou pour la recherche de réponses dans les manuels scolaires ou dans les dictionnaires ».
- « L'enfant que j'ai accompagné était très intelligente et n'avais pas de difficultés scolaires. En réalité, ses parents étaient primo immigrants, et comme ils ne maîtrisaient pas la langue française, ils avaient besoin d'aide pour accompagner la scolarité de leur enfant.

Je pense avoir apporté un autre point de vue à cette enfant, en lui montrant qu'elle avait toutes ses chances de réussir car elle avait malgré son jeune âge tendance à croire qu'en tant que fille d'immigrés, elle ne parlait pas assez bien le français, qu'elle n'était pas réellement française. Alors qu'elle n'avait ni souci d'expression, ni problème d'intégration.

Je pense avoir reçu autant que j'ai apporté. En dehors des activités scolaires, j'ai fait des activités manuelles avec les 3 enfants de la famille, nous avons cuisiné et goûté ensemble. Nous sommes allés à Paris ensemble pour le Noël du Secours populaire et plus le temps passait plus j'avais le sentiment de faire partie de la famille. En bref, je pense que le réel apport de l'accompagnement fut l'échange ».

Pensez-vous améliorer leur niveau scolaire ?

- « Ce n'est pas l'objectif premier mais ça reste quelque chose de visé ».
« Les enseignants voient des résultats pas forcément toujours sur les résultats scolaires mais sur le comportement »
- Je ne sais pas si le niveau scolaire de L*** s'est amélioré mais j'ai été fortement émue de voir sa maman rayonnante me dire que L*** était première de sa classe. Et, puis au début de l'accompagnement, je lui proposais souvent de lire. On le faisait souvent sous forme de jeu, je faisais un personnage et elle un autre, au fil des mois, c'est elle qui me sollicitait. Je me rappelle même avoir joué avec elle une pièce de théâtre au milieu de la cuisine, avec ses sœurs et sa mère comme spectatrices.

L'accompagnement scolaire permet-il selon vous, de développer ou renforcer certaines aptitudes de l'enfant ?

- « La confiance en ses capacités ».
« ça va attiser la curiosité au travers des sorties, travailler la mobilité, meilleure connaissance du territoire et de ce qui y est proposé ».
- « Oui la confiance en soi, l'organisation ».

- « L*** appréciait apprendre ses poésie avec moi, elle disait que s'était rapide. On la lisait une fois ensemble, je lui posais des questions sur le vocabulaire pour m'assurer qu'elle comprenne tous les mots. Ensuite, on apprenait morceau par morceau. Bref, je lui ai appris une certaine méthodologie. Et, j'ai suscité sa curiosité, car elle avait pris cette habitude de me questionner ensuite sur chaque mot qu'elle ne connaissait pas ».

Pensez-vous développer les capacités de réflexion des élèves, indispensable à résolution durable de leurs difficultés ?

- « Oui car on essaie de les faire trouver par eux-mêmes ».
- « Les méthodes que j'ai proposées à L*** lui serviront sans doute à plus long terme. Mais je pense surtout lui avoir apporté une ouverture culturelle »

Nous pouvons constater avec l'ensemble des témoignages relevés que l'accompagnement scolaire n'aboutit pas forcément à une amélioration concrète des résultats scolaires mais il va permettre de créer les conditions nécessaires à la réussite de l'enfant. Effectivement, l'accompagnement en fonction des enfants peut leur permettre de prendre confiance en leurs capacités, de leur faire comprendre l'intérêt de l'école, de favoriser leur ouverture culturelle, de leur apporter de la méthodologie ou encore d'être plus organisé et autonome.

✚ Que peut-on faire pour les enfants pour qui l'accompagnement scolaire ne suffit pas à remédier à leur décrochage scolaire ?

- « Le Décrochage scolaire est la conséquence de plusieurs facteurs. Nous on essaie d'agir sur le rapport à la scolarité de l'enfant et sur son ouverture. Après si le contexte familiale est trop compliqué, il faut résoudre ces problématiques là mais ca ne dépend plus de nous ».
- « Il y a des choses qui nous dépassent complètement et ce n'est pas les deux heures par semaines donné par l'étudiant bénévole qui vont permettre de résoudre l'ensemble des problèmes de l'enfant ».
- « Il faut agir dans les quartiers ». « Il y a des problèmes plus profond à résoudre ».

- « Je ne suis pas experte en la matière, cependant, il faut peut-être à un moment donné, ne pas faire de la réussite scolaire le seul moyen d'être épanoui et de se réaliser. Si l'école est source d'échec et de souffrance pour certain, il faut savoir les accompagner pour qu'ils trouvent un moyen de se réaliser : le sport, l'art, entre autres ».

Ces réponses permettent de dire que parfois la situation de l'enfant est parfois trop compliqué pour que l'accompagnement scolaire puisse avoir des effets sur sa scolarité. En effet, le dispositif ne peut avoir des apports bénéfiques que si celui-ci se déroule dans un cadre adapté. Il y a des problèmes de société plus profonds, comme la grande précarité dans laquelle vivent certaines familles, sur lesquels l'accompagnement scolaire ne peut pas agir.

Chapitre 2 : l'accompagnement scolaire vu par les élèves

I – L'inscription

A – l'initiative

Qui a pris l'initiative de vous inscrire à l'accompagnement scolaire ?

- « Moi et mes parents. Ils m'ont proposé puis j'ai accepté. Ce n'était pas une obligation ».
- « Ma mère. Au début on n'étais pas d'accord mais quand on a vu comment c'était ça allait mieux ».
- « Un professeur m'a parlé de l'AFEV et m'a demandé si je voulais être accompagné par un étudiant ».

Concernant l'initiative de l'inscription à l'accompagnement scolaire les réponses sont contrastées. En effet, pour les deux sœurs l'initiative émanait de la mère, pour un des deux autres élèves c'était une initiative partagée entre lui et ses parents. Enfin pour le dernier ça venait d'un professeur puisque, comme nous l'avons vu précédemment, l'AFEV ne prend pas les candidatures spontanées des familles. Ce sont les établissements et services sociaux qui remarquent les élèves en difficultés et qui font l'intermédiaire avec l'association.

B – Les motivations

Qu'est ce qui a motivé cette inscription ?

- « Je me suis inscrit en CM2. C'était pour pouvoir m'adapter au collège ».
- « A cause de nos difficultés scolaires et de nos difficultés à faire nos devoirs ». « On pouvait avoir de l'aide si on ne comprenait pas car notre mère ne pouvait pas nous expliquer ».
- « J'avais des difficultés dans certaines matières comme les maths et le français »

Concernant les motivations de l'inscription à l'accompagnement scolaire, pour trois élèves sur quatre, l'inscription était relative à des difficultés scolaires. Pour le dernier, c'était pour se préparer au passage en 6^e. De plus, deux des élèves relèvent que leur mère n'était pas en capacité de les aider. C'est une situation qu'on peut rencontrer assez souvent dans les familles des quartiers populaires. En effet, selon le baromètre 2008 de l'AFEV, 45% des collégiens interrogés déclarent être aidé « rarement ou jamais » par leurs parents pour faire leurs devoirs. C'est le plus souvent dû à un manque de ressources culturelles. C'est en tout cas ce que souligne une étude de Severine Kapo, chercheuse à l'université de Paris, sur les familles populaires. Ainsi, elle relève la mobilisation des parents autour de la scolarité de leurs enfants mais que ces derniers ne disposent pas du même « capital culturel » que les familles des classes moyennes et supérieures. Par ailleurs, lorsque leurs enfants entrent au collège, 80% des mères peu ou pas diplômées se sentent dépassées pour aider leurs enfants. Le manque de soutien parfois existant dans les familles issues des quartiers populaires n'est pas lié à un manque d'engagement et de mobilisation pour la scolarité de l'enfant mais plutôt à un déficit en termes de compétences.

II – Les apports de l'accompagnement scolaire

A – Sur les résultats scolaires

L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis d'améliorer votre niveau scolaire ? Si oui, qu'est ce qui a permis cette amélioration ?

- « Oui ca dépend des matières. Dans les matières générales oui ». « Ils me montrent pourquoi je me suis trompé alors qu'en classe vu qu'on est beaucoup, ils prennent pas forcément le temps ».
« Le fait que quelqu'un prenne le tps de m'expliquer ».
- « Oui ». « En français (pour l'une) et en Math (pour l'autre) ». Le fait d'être surveillé et d'être en dehors de l'école ».
- « Oui un petit peu ». « En français et en Math ».
« L'étudiant prenait le temps de m'expliquer ce que j'avais pas compris ». « Je n'avais pas honte de dire que j'avais pas compris alors qu'en classe des fois j'osais pas levé le doigt pour dire que j'avais pas compris ».

Ici, au niveau des apports de l'accompagnement scolaire sur le niveau scolaire, tous les élèves interrogés ont constaté à des degrés divers l'amélioration de leur niveau scolaire. Le fait d'avoir quelqu'un qui prenne le temps de leur expliquer est le facteur le plus souvent évoqué pour expliquer cette amélioration. Le temps d'expliquer individuellement à ceux qui n'ont pas compris, c'est justement quelque chose que les professeurs n'ont pas toujours. De plus, les élèves ne se manifestent pas toujours lorsqu'ils ne comprennent pas. Effectivement, seuls 41%⁷ des enfants des quartiers populaires demandent de l'aide à leur enseignant lorsqu'ils ne comprennent pas.

Par ailleurs, nous pouvons constater qu'à la différence des responsables et/accompagnateurs interrogés, les élèves sont plus positifs quant aux apports de l'accompagnement scolaire sur leur niveau scolaire.

✚ Le temps consacré à l'accompagnement scolaire est-il suffisant pour que vous puissiez vraiment progresser ?

- « Pour quelqu'un de primaire oui mais pas pour un collégien, je ne pense pas ».
- « C'est pas beaucoup pour faire tous les devoirs de la semaine et pour réviser ».
- « Beh des fois on manquait un peu de temps quand même pour tout voir »

Ici, à des degrés différents, les élèves interrogés estiment que les deux heures par semaine prévues pour l'accompagnement scolaire ne sont pas suffisantes pour aborder tous les éléments qu'ils auraient aimé voir lors de la séance. Toutefois, l'accompagnement scolaire proposé par les associations d'éducation populaire étant effectué sur un temps extrascolaire, il serait compliqué de proposer davantage de temps pour ce dispositif.

B – Des effets périphériques

✚ L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis de développer ou de renforcer certaines de vos aptitudes ?

- « J'ai changé la façon d'apprendre mes leçons. Ils m'ont appris des façon d'apprendre ».
- « La concentration surtout ». « La confiance en soi aussi ».

⁷ Baromètre AFEV 2013

« La rigueur ».

« Ils nous ont donné des techniques pour faire nos devoirs chez nous »

- J'ai appris à me concentrer sur mes devoirs et mon étudiant m'a appris à avoir plus confiance en mes capacités ». « Il me disait qu'il avait pas de raisons que les autres y arrivent et pas moi »

Ici, nous pouvons constater que l'apport méthodologique est unanimement évoqué par les élèves. Ensuite, une amélioration de la confiance en soi a été signalée par deux des quatre élèves interrogés. Enfin, une amélioration de la concentration et une plus forte rigueur ont également été constatées.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer que la perception des élèves quant aux apports de l'accompagnement scolaire est à nuancer avec celle des responsables et/accompagnateurs. Effectivement, si nous retrouvons des apports tels que la confiance en soi ou la méthodologie, aucun des élèves n'a évoqué une plus grande ouverture culturelle qui faisait partie des principaux apports de l'accompagnement scolaire selon les responsables et/ou accompagnateurs.

L'accompagnement scolaire vous a-t-il permis d'améliorer votre réflexion ?

- « Pas trop ».
- « Pas spécialement »
- « Pas vraiment »


Selon l'ensemble des élèves interrogés, l'accompagnement scolaire n'a pas eu d'effet sur leur réflexion. Les élèves sont donc bien plus négatifs sur cet aspect que les responsables et/ou accompagnateurs.

III – L'encadrement familiale

Etes-vous aidé à la maison lorsque vous avez des difficultés ?

- « Mon père en math et ma mère en Français ». « Mais sinon j'arrive à me débrouiller tout seul ».
- « Oui par les grandes sœurs et grand frères de temps en temps ».

- « Mon frère quand il a le temps ou ma mère »

 **Le ou les membres de votre famille arrivent t-ils toujours à vous aider ? Leurs explications sont-elles suffisamment claires pour vous ?**

- « A part l'espagnol et le latin oui ».
- « Non pas toujours ».
- « Pas toujours ».

 **Que font-ils pour vous aider ?**

- « Il vérifie mes devoirs pour voir si j'ai fait des erreurs ou pas puis ils me les font corriger ».
- « Elle corrige l'exercice, regarde si il y a des fautes et s'il y en a elle me fait comprendre pourquoi il y a des fautes ».
- « Mon frère, il regarde si j'ai bien fait mes exercices et il me dit si j'ai fait des fautes. Ma mère c'est surtout pour me faire réviser mes contrôles, elle m'interroge sur mes leçons »

Sur les différentes questions relatives à l'encadrement familial, nous pouvons relever que tous les élèves interrogés sont aidés à la maison mais à des intensités diverses. En effet, trois des quatre élèves déclarent être parfois aidés. Ensuite, nous pouvons constater que la famille n'est pas toujours en capacité de les aider. Enfin, lorsqu'ils sont aidés, cette aide consiste le plus souvent en une correction des exercices effectués.

IV - Le rapport aux études

 **Avez-vous envie de faire des études ?**

- « Oui moi j'ai déjà tout prévu. J'aimerais être avocat en droit européen et international ». « Pour devenir diplomate ou être dans la politique ».
- « Oui j'aimerais faire un BTS »
- « Oui en médecine ou avocate »
- « Oui »

Est-ce que vous pensez être en capacité de faire des études ?

- « Oui moi j’y crois ».
- « Oui c’est ce que je veux faire ».
- « Oui quand on veut on peut »

L’accompagnement scolaire a-t-il contribué à vous faire prendre conscience de votre capacité à faire des études ?

- « Au départ j’avais pas trop d’ambition. C’est là (à l’accompagnement scolaire) que j’ai commencé à aimer l’histoire et tout et c’est là que j’ai eu envie de devenir avocat ».
- « Oui un petit peu ». « Ils nous ont fait comprendre que l’école c’était important ». « On pouvait leur parler librement ». « Il nous ont expliqué l’importance de réaliser des études ».
- « Oui quand même parce que mon étudiant m’a bien expliqué l’importance de faire des études et surtout que j’étais capable d’en faire »

Sur les questions relatives à leur rapport aux études, les réponses formulées nous enseignent que tous les élèves consultés déclarent avoir envie de faire des études et tous estiment en avoir les capacités. Ensuite, pour chacun des élèves, l’accompagnement scolaire a joué un rôle positif dans cette confiance en leurs capacités à faire des études, notamment en leur faisant comprendre l’importance de l’école et l’importance de faire des études. L’apport évoqué par les responsable et/ou accompagnateurs, selon lequel l’accompagnement scolaire permet de mieux faire comprendre l’intérêt de l’école aux enfants, est donc confirmé par les élèves interrogés.

Conclusion : réponse à la problématique de départ

Comme nous avons pu le voir, le constat du système éducatif français n'est pas flatteur et pour cause la France a été déclarée, par l'enquête PISA publiée le 3 décembre 2013, grande championne des inégalités scolaire parmi les pays de l'OCDE.

Les facteurs explicatifs de ses inégalités divergent en fonction des courants de pensée. Ainsi, Pierre Bourdieu et Jean Clause Passeron qui se placent dans une vision holistique, énoncent la théorie selon laquelle l'école provoquerait la reproduction sociale et renforcerait de ce fait les inégalités scolaires. A l'inverse, selon Raymond Boudon qui lui est un sociologue appartenant au courant de l'individualisme méthodologique, les inégalités scolaires seraient la conséquence des choix individuels des individus qui sont pris en fonction de leur origine sociale.

Face à ce constat, l'Etat français a commencé à prendre des mesures à partir de 1981 avec la création des Zones prioritaires par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Alain Savary. Un certain nombre de mesures sont venues compléter cette politique visant à compenser les inégalités scolaires, en accordant plus de moyens et d'attention aux zones dites prioritaires. Ainsi, en 1997, les Réseaux d'Education Prioritaire (REP) ont vu le jour avec l'ambition de mutualiser les ressources et d'associer à certains établissements de ZEP, d'autres établissements (écoles, collèges, lycées) qui rencontrent des difficultés. Enfin, la dernière réforme de l'éducation prioritaire en date, est celle déposée par l'ex ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, le 16 janvier 2014. Cette réforme qui prévoit 14 mesures regroupées en 3 axes principaux, sera appliquée dès la rentrée 2015.

D'autres acteurs interviennent pour tenter de réduire les inégalités scolaires et parmi ces acteurs nous retrouvons les associations d'éducation populaire qui proposent un accompagnement scolaire. Quel est l'impact de ce dispositif ? Dans quelle mesure permet-il de réduire les inégalités scolaires ?

De par les recherches théoriques et l'enquête terrain, nous pouvons dire que l'accompagnement scolaire exercé par les associations d'éducatrices populaires a des effets relatifs sur les résultats scolaires des élèves. D'ailleurs, l'amélioration des résultats scolaires

n'est pas la priorité de ces associations. En effet, ces associations vont davantage être amenées à redonner confiance aux élèves en leurs capacités, de mieux leur faire comprendre le sens de l'école, de leur apporter de la méthodologie ou encore leur permettre une ouverture culturelle. Il s'agit donc de créer les conditions de la réussite et de laisser aux enseignants qui possèdent les compétences nécessaires pour enseigner, la possibilité de concrétiser cela pour permettre l'amélioration des résultats scolaires.

Toutefois, avec les entretiens que j'ai pu mener auprès des élèves ayant suivi l'accompagnement scolaire, j'ai pu constater que leur perception des apports de celui-ci sur leur niveau scolaire était plus positive que celle des associations elles-mêmes. Effectivement, les quatre élèves déclarent à des degrés divers avoir amélioré leur niveau scolaire grâce à l'accompagnement scolaire et ceci principalement grâce au fait de bénéficier de l'attention des accompagnants et d'être en dehors du système scolaire.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'école et la famille ne sont pas les seuls acteurs pouvant influencer la réussite scolaire des individus. D'autres acteurs, appelés « tiers éducatif » par Philippe Meirieu, comme les associations d'éducatrices populaires, peuvent avoir un rôle à jouer dans la réussite scolaire des élèves. Cette affirmation est confirmée par l'enquête terrain que j'ai pu menée. Effectivement, les apports de l'accompagnement scolaire sont réels : apports méthodologique, une plus grande confiance en soi, une meilleure concentration, une meilleure compréhension de l'intérêt de l'école et de la nécessité de faire des études, etc.

Bibliographie

Articles / ouvrages :

- AFEV, « guide de l'accompagnateur bénévole – Agir contre les inégalités scolaires », 2009.
- Albert Restoin et Maurice Corond, « éducation populaire, enjeu démocratique », 2008.
- Bernard Bier (chargé d'étude à l'Institut National de la Jeune et de l'Education Populaire), « l'accompagnement : quels enjeux », avril 2008.
- Bernard Bier, « de l'accompagnement à la scolarité à l'éducation partagée : approche historique et sociologique ».
- CNAJEP, charte de l'éducation populaire, 15 décembre 2005
- Pierre Bourdieu et Passeron, « la reproduction », 1970
- Pierre Bourdieu et Passeron, « l'héritier », 1946
- Raymond Boudon, « l'inégalité des chances », 1973
- Severine Kapo, « familles populaires – l'accompagnement du travail scolaire à l'épreuve de l'entrée au collège »
- Sciences Humaines, « réussite scolaire et estime de soi », 4 avril 2006

Webographie :

- www.afev.fr
- www.educationprioritaire.education.fr
- www.education.gouv.fr
- www.oecd.org/
- <http://www.refusechecscolaire.org/>
- www.secourspopulaire.fr

Autres :

- Baromètre Trajectoires / AFEV, 2012
- Charte de l'accompagnement à la scolarité
- Etude millénaire 3 – relation écoles / familles
- L'état de l'école publié annuellement par le ministère de l'éducation nationale
- OCDE - enquête PISA

Table des matières

Introduction.....	8
Partie 1 : Partie théorique.....	11
Chapitre 1 : la France championne des inégalités scolaires	12
I – Présentation de l’enquête PISA.....	12
II – Les défaillances du système éducatif français relevées par PISA	13
Chapitre 2 : l’importance de l’estime de soi et de la confiance en ses capacités	16
I – L’estime de soi	16
II – La confiance en ses capacités d’apprentissage	17
Chapitre 3 : les facteurs explicatifs des inégalités scolaires	19
I- L’approche holistique développée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron.....	19
II – L’approche individualiste développée par Raymond Boudon.....	20
Chapitre 4 : les mesures mises en œuvre pour lutter contre les inégalités scolaires ..	22
I – L’avènement des Zones Prioritaires	22
II – La création des réseaux d’éducation prioritaires (REP).....	23
III – Instauration des « réseaux ambition réussite » (RAR) et des « réseaux de réussite scolaire » (RRS)	24
IV – La loi sur la refondation de l’éducation prioritaire.....	25
Chapitre 5 : le rôle des associations d’éducation populaire dans la réduction des inégalités scolaires.....	27
I – Un accompagnement multidimensionnel	27
II – Le cas de deux associations pratiquant l’accompagnement scolaire : l’AFEV et le Secours Populaire Français (SPF)	29
Partie 2 : méthodologie de recherche.....	31

Chapitre 1 : Le projet de recherche.....	32
I – Le choix du sujet	32
II – La problématique et les hypothèses de travail	33
Chapitre 2 : Démarches d’analyse	35
I – Méthode de recueil des données.....	35
II – Elaboration du guide d’entretien.....	36
III – Choix et description de l’échantillon.....	41
Partie 3 : Analyse des résultats	44
Chapitre 1 : L’accompagnement scolaire vu par les responsables et/ou accompagnateurs	45
I – Présentation de l’accompagnement scolaire.....	45
II – Les apports de l’accompagnement scolaire	55
Chapitre 2 : l’accompagnement scolaire vu par les élèves	59
I – L’inscription	59
II – Les apports de l’accompagnement scolaire	60
III – L’encadrement familiale	62
IV - Le rapport aux études	63
Conclusion : réponse à la problématique de départ	65
Bibliographie	67
Table des matières	69